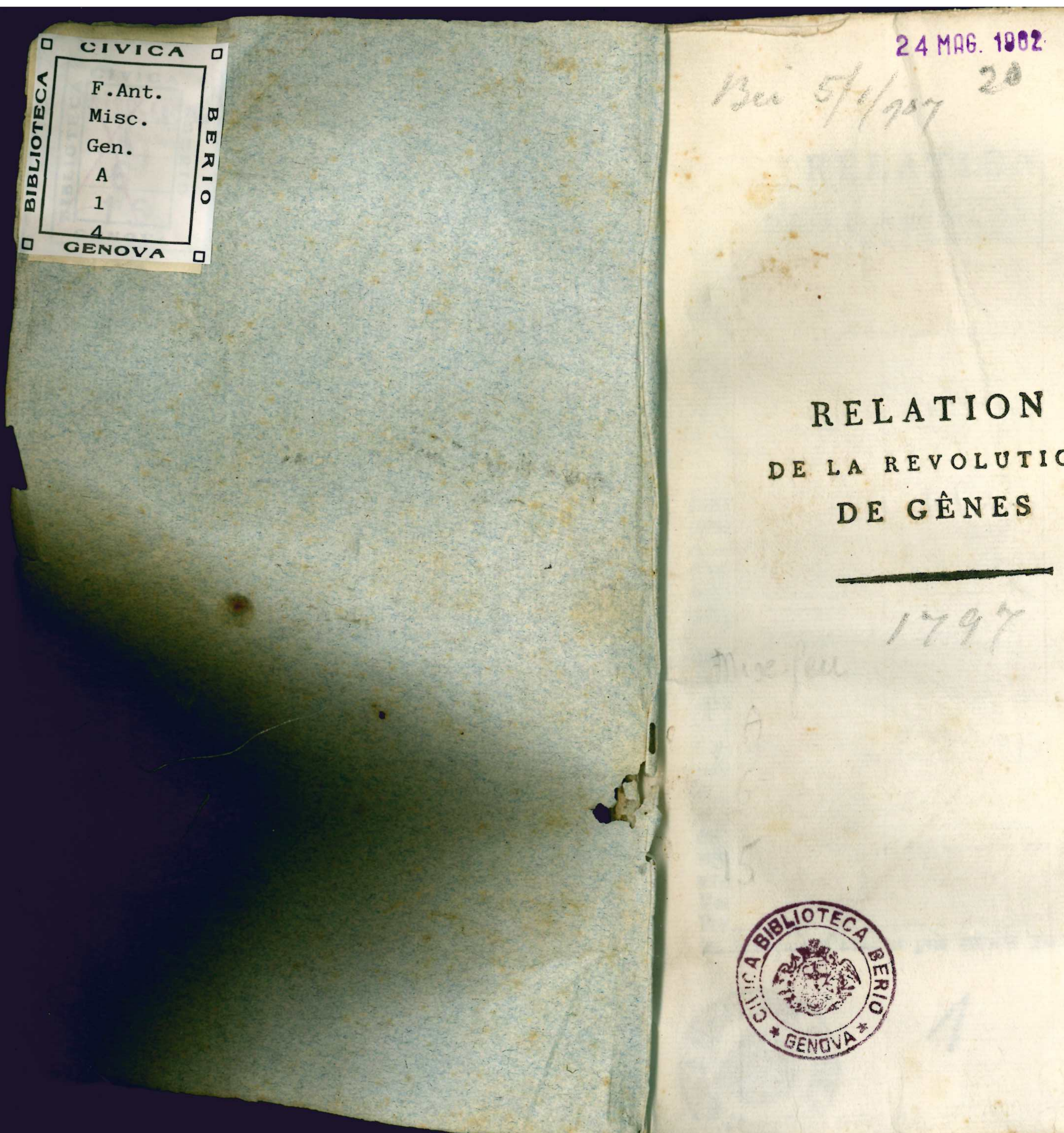


RELATION
DE LA REVOLUTION
DE GÊNES

1797

RELATION
DE LA REVOLUTION
DE GÊNES

Des évenements importans viennent de se passer a Gênes, et quoiqu' ils ayent été la suite naturelle des cisconstances on a voulu leur donner une cause préméditée. Il est important pour la fidelité de l' histoire de mettre à la place des fausses relations qui ont été repandues, un détail vrai, et circonstancié des faits tels qu' ils se sont passés.

La Révolution de Venise a été amenée par des évenements qui sont si notoires, que sans doute elle est déjà justifiée dans tous les bons ésprits: les pieces autentiques qui ont été publiées des évenements arrivés à Veronne, et à Venise au moment même où l' existence de l' Armée Française enfoncée dans le cœur de l' Allemagne, dependait du sort d' une bataille, prouvent jusqu' à l' évidence que les Français n' avaient eu aucun motif d' esperer une rèvolution en leur faveur, ni aucun interêt a provoquer, par des tentatives, le Gouvernement de Venise à se reunir avec l' Empereur contre eux. Si le Gouvernement de Venise voulait ramener a la soumission les Villes de Brescia, et de Bergame, à l' insurrection des quelles les Français n' avaient pris aucune part, c' était vers



ces Villes qu'il devait diriger ses forces, et non pas faire assaffiner les Français à Veronne, à Venise et sur toutes les routes de l'Etat Vénitien. Il seroit facile de détruire tous les mensonges qui ont été débités sur cette révolution, de combattre tous les faux raisonements qui en ont découlés, mais il faut laiffer aux hommes impaffibles qui étaient sur les lieux le soin de répandre la lumiere sur cette partie de l'histoire, et nous borner à parler des èvenements de Gênes dont nous avons été témoins dans toutes leurs circonftances.

Dès l'origine de la Révolution Française, les Gênois furent un des Peuples chez qui les principes de cette révolution trouverent le plus de partisans; le voifinage de la France, les rélations du commerce presque toutes tournées vers ce pays; la communication habituelle des Génois avec les Français, l'ancienne protéction dont la France couvrait la République de Gênes pour garantir son indépendance contre le roi de Sardaigne, et la maison d'Autriche, étaient autant de liens puiffants qui réuniffoient les deux Nations.

Les Génois se souvenoient d'avoir été libres; le mot LIBERTAS écrit sur leurs murs, et sur leurs principaux monuments le leur rapellait sans-ceffe; ils ne purent voir avec indifférence un grand Peuple qu'ils aimaient, employer tous ses éfforts pour recouvrer un bien, qu'eux mêmes regrettaient d'avoir perdu; mais dominés par leur Gouvernement, ils durent concentrer leurs defirs, et se borner à former des vœux: ni le malheur des armes de la France dans le commencement de 1793. ni les horreurs qui furent les abus du Gouvernement revolutionaire ne purent les refroidir, ils témoignerent leur interêt, leur attachement aux Français dans toutes les occafions, et lors même que sous leurs yeux, dans le Port de Gênes,



leur Gouvernement les laiffait lachement affaffiner. Ils prodiguerent tous les secours de l'amitié aux vaisseaux Français qui se refugierent dans leurs Ports après le combat naval de la Mediterrannée, du 23. Ventose an 3.; ils se réjouirent comme les Français eux mêmes de la réprise de Toulon, enfin parmi les membres mêmes de la Nobleffe une minorité amie de la Liberté sût maintenir la neutralité de Génes contre tous les éfforts que faisait la coalition pour l'entrainer dans sa cause.

Cependant la majoritè des membres du Gouvernement, lieé par des interêts étrangers, la plus part d'entre eux étant feudataires de l'Empereur, du Roi de Naples, ou du Roi de Sardaigne, était réellement ennemie de la France; elle l'avait prouvé en votant la Guerre contre elle. La paix avec l'Espagne, la Sardaigne, et la Cour de Naples en ramena quelques uns. L'antipatie des autres ne put être vaincue, ni par la générofité de la République Française, ni par leur propre interêt; craignant toujours, s'ils se rapprochaient des Français, qu'ils n aidaffent à la fermentation de leurs principes, et n'accéleraffent une révolution qui leur arracherait les pouvoirs et la domination dont ils jouissaient exclufivement depuis près de 300. ans, ils employerent toute leur influence à rendre les Français odieux aux Génois: ils se servirent sur tous des prêtres, et leur firent depeindre les Français comme des brigands, & des athées qui ne connoiffaient que le maffacre et le pillage, et qui viendraient enlever des Eglises, les objets de dévotion propres à affourir leur avarice, et à exercer leur athéisme: en effet ils souleverent par ces moyens à diverses reprises les habitants de Gênes, et ceux des campagnes contre les Français, ils firent faire des procéssions, des prieres de 40. heures, des prédications; ils firent transporter en grand appareil dans la

Ville de Gênes tous les vases sacrés comme s'ils eussent été à la veille d'être pillés: ils firent enfin armer plusieurs fois les paysans pour se défendre contre de prétendus projets d'attaque, qu'ils savaient ne pas exister: le Peuple se laissait facilement aller à ces insinuations perfides par les quelles on lui donnait des craintes pour ce qu'il avoit de plus cher; c'est dans ces moments que les Français qui étaient à Gênes, et ceux qui y passaient, étaient regardés de mauvais œil, et insultés; ils se croyaient alors en pays ennemi. Le Gouvernement excitait sous main cette haine apparente, et cherchait à en faire durer l'impression réciproque, mais ses efforts lui coutaient beaucoup d'argent, il ne pouvait les soutenir longtems, et bientôt les choses rentraient dans l'ordre accoutumé, la terreur inspirée par les Français disparaissait, les Genois reconnaissaient les manœuvres des oligarques, la confiance se rétablissait bien vîte, et avec elle naissaient de nouveaux amis des Français, et de la Liberté.

A l'époque de la Révolution Française quelques Génois amis des principes qu'elle donnait occasion de developper, se réunirent chez un apoticaire nommé *Morando*, pour y lire les Nouvelles: bientôt cette réunion fut connue, on la nomma le Club *Morando*. Tant qu'elle ne fut pas nombreuse, le Gouvernement Gênois ne la croyant pas dangereuse, pensa qu'elle pourrait le devenir si elle était persécutée, il la tolera.

Cependant l'Armée Française après avoir été retenue prés de cinq ans au haut des Alpes, et dans la Riviere de Gênes, à la naissance des appenins, se précipite tout à coup dans le Piémont, et dans la Lombardie, commandée par un Jeune Général dont le courage, les talents, & les succés dans tous les genres, allaient bientôt étonner l'Europe, et lui montrer

le prémier genie de ce siecle. La paix se fait avec le Piémont, et avec Naples, toute la Lombardie est au pouvoir des Français, quatre Armées Autrichiennes sont défaites, Mantoue se rend, Rome est à la discretion du vainqueur; l'Armée triomphante poursuit sa course, bat le prince Charles, et va signer sous les murs de Vienne les préliminaires de la paix avec l'Empereur. Le fruit de ses conquétes est la Liberté de plusieurs Etats, et la création de deux nouvelles République, à l'instar de la République Française.

Pendant que ces évenements se passent en Italie, la République Française s'éleve majestueusement, sa constitution s'assied, son Gouvernement prend de la consistance, le régne de Loix se rétablit, et l'Etranger étonné, commence á croire qu'un Peuple peut être plus grand, et plus heureux gouverné par la volonté Nationale, que dominè par un déspote absolu, ou par les courtisans d'un roi ignorant ou faible.

A Paris, de nombreux écrivains se couvrent d'infamie en cherchant à avilir leur propre Nation, à détruire son Gouvernement, à faire mépriser les Armées Françaises, et à relever au contraire en toute occasion la force des ennemis, la sagesse de leur mesures, les succès de leurs entreprises: chez l'Etranger, au contraire, le nom Français s'attire la considération, et le respect, en tous lieux de nombreux admirateurs envient la gloire de la République Française, et le sort de ceux qui vivent sous ses Loix.

On entend le cri de la Liberté par tout oú les Peuples croyent pouvoir, avec sureté, secouer le joug, qui les opprime; ce cri rétentit à Milan, à Bologne, a Modéne, à Réggio. L'élan est plein d'entousiasme, il a toute l'éuérgie de la vérité; il est produit par ce sentiment sublime qui fit lever tous les Français au 14 Juillet 1789. L'histoire attestera que la contrainte n'y eut aucune part, la présence de l'Armée Fran-

çaise inspira seulement cette confiance que donne la force, et qui aurait manqué à de petites Peuplades isolées et hors d'état de soutenir toutes seules le projet genereux de s'affranchir.

C'est ainsi que se firent les Révolutions de Bergame, et de Brescia, que peut être le Gouvernement Venitien éxcita lui même dans l'éspoir qu'elles auraient d'autres suites, et en effet les Bergamasques surtout donnaient tous les jours des preuves de leur haine contre les Français, le Gouvernement de Venise le savait, mais il ignorait qu'ils aimaient les principes de la liberté, qu'ils les nourissaient dans leurs cœurs, et que leur haine produite par les circonstances n'etait qu'accidentelle: le Gouvernement Vénitien se prit dans ses propres pieges, et l'Arbre de la Liberté fut planté à Venise.

Aucune Ville dans le monde n'est plus promptement et plus généralement instruite des èvenements intéressants qui arrivent, que Gênes: c'est une des premieres Banques de l'Europe; presque tous ses habitants sont ou Banquiers, ou Nêgociants, le succès de leurs spéculations, l'art de les bien combiner, tiennent à ce qu'ils soyent instruits avec autant de célérité que d'éxactitude, de tout ce qui peut influer sur leur commerce; ils ont des correspondances par tout.

Ainsi, quoique le Gouvernement de Gênes eut interdit en géneral l'introduction des journaux étrangers, et surtout des écrits français, chaque jour tous les habitants de Gênes étaient instruits, par la coréspondance et les communications du Commèrce, des évenements marquans, et même des plus petites circonstances qui les avaient accompagnées.

La crainte que les Génois avaient des Autrichiens, contre les quels ils nourissent une haine Nationale depuis 1747. avait contenu la démonstration de leur attachement aux Français, tant que les Armées Au-

trichiennes avaient occupé le territoire Gênois, et cerné la ville de Gênes qu'elles menaçaient. Les victoires éclatantes de l'Armée d'Italie, dissipperent leurs craintes, et chaque bataille, chaque combat de Bonaparte, fit éclore dans Gênes une foule d'amis aux Français: bientôt les Génois partagèrent leurs esperances et leurs craintes, le bruit se repandait-il, dans ces derniers tems, que l'Armée Française avait été battue? La Ville de Gênes semblait être en deuil: mais la nouvelle d'une Victoire arrivait, et ce deuil se changeait, à l'instant, en une allegresse générale.

La Liberté faisait des progrés en Italie, une foule d'écrits pleins de chaleur en propageaient les principes, et attaquaient les abus des anciens Gouvernements. Les Patriòtes Gênois enviaient les Lombards, les Cispadans; le Club de Morando grossissait tous les jours; le Gonvernement, faible, incertain, n'osait prendre ouvertement aucune mesure vigoureuse; il craignait de se compromettre, et de faire éclater une revolution quil esperait éviter en temporisant; il se bornait donc à quelques mesures partielles et secrétes, suffisantes cependant pour contenir les hommes timides.

La Révolution de Venise arriva, et sonna l'heure de celle de Gênes; dès lors les partisans secrets d'un changement de Gouvernement, se montrerent; on parla hautement; les esprits fermenterent, et tout annonça que l'orage allait bientôt éclater.

Telle était la disposition des esprits au 29 Floréal an cinq.

Depuis 3. ou 4. jours, des jeunes gens des principales familles de Gênes se réunissaient l'après midi sur la place de l'*Aquasola* située sous les remparts hors de la ville, et y jouaient aux barres: ils avaient annoncé une grande partie pour le 29. Floreal, de la quelle devaient être plusieurs Français; on distinguait parmi les acteurs le jeune prince *S. Croce* expulsé de

Rome pour avoir manifesté, dit-on, son attachement aux principes de la Révolution Française (*).

On fit courir le bruit dans Gênes, que sous pretexte de faire une partie de barres, ces Jeunes Gens vouloient faire le simulacre d'une lutte entre le parti Républicain, et le parti Royaliste, dont le résultat seroit le triomphe de ce dernier parti, et le couronnement de son chef.

Quelque denué de vraisemblance, quelqu'absurde que fut un projet de cette nature, il se trouva des têtes exalteés qui y crurent: une foule de Jeunes Gens se réunissent en consequence avec l'intention d'empecher la partie de barres, ils s'arment de sabres, de pistolets, et de fusils de chasse, et se rendent les premiers à l'*Aquasola*; ils occupent la place du jeu de barres, et y etablissent une partie de balon. Les Acteurs du jeu de barres arrivent, et quoiqu'ils voyent la place prise, ils veulent etablir leurs camps. Ils étendent d'un coté un ruban bleu, et de l'autre un ruban rouge, et plantent des drapeaux ou pavillons de même couleur. Les Joueurs de balon se precipitent sur eux, arrachent les rubans, les drapeaux, et on se bat. Les joueurs de barres qui etaient en petit nombre, n'etant pas encore tous réunis, se sauvent par la porte de l'*Aquasola*; les autres les poursuivent: la Garde de la porte s'y oppose; ils veulent la forcer, blessent mortellement un Soldat, & penetrent dans la ville. Cependant deux d'entre eux, un nommé *Isolabella*, et un autre Genois sont arretés et

(*) Les Français qui devoient être de cette partie, n'etoient point des Emigrés, comme on l'a faussement repandu: c'étoient des fils de Nègociants, des Employés de l'armée d'Italie, que le Ministre de France recevoit tous les jours chez lui.

conduits à la tour. Les autres craignant le même sort se sauvent, et quittent Génes. Cet evenement fait une grande sensation dans la ville. Les parents et les amis des jeunes gens arrétés, et de ceux qui sont en fuite, sont dans une grande fermentation.

Dans les jours précédents il s'était dejá formé plusieurs groupes qui se promenaient dans la ville en chantant des hymnes patriotiques: on avait remarqué qu'ils étaient principalement composés de Perruquiers.

Le 30 floreal tout fut tranquille: le 1. Prairial on vit quelques Groupes plus melangés que les premiers, et qui se promenaient en chantant la Carmagnole.

Le 2. prairial, c'etait un dimanche, le Ministre de France avait reçu officiellement la nouvelle de la signature des preliminaires de la Paix avec l'Empereur, il en avait fait part au Gouvernement de Génes, et avait fait illuminer la façade de sa maison: on y lisait en gros caracteres: LA PAIX. Le tems était beau, le Peuple remplissait les rues, et les promenades; vers le soir des Groupes très considerables, se promenaient par la ville en chantant l'hymne des Marseillais; ils se reunirent et se porterent ensuite au nombre de 4. a 500 Personnes, qui, presque toutes étoient des Bourgeois aisés, sur la place de Spinola en face de la maison du Ministre de France: lors qu'il se presenta pour rentrer chez lui, les cris de Vive la République Française se firent entendre; les Citoyens entourerent le Ministre, l'accompagnerent jusques chez lui, remplirent le vestibule & les escaliers, et lui exprimerent avec tout l'entousiasme possible leur attachement pour la République Française. Le Ministre, en leur temoignant combien il etait sensible aux sentiments qu'ils manifestaient, leur observa que leur rassemblement était contraire à l'ordre public, et il les invita à se diviser, et à se retirer; l'un deux alors fit faire silence, et demanda au nom de tous au

Ministre qu'il voulut bien s'interesser auprès du Gouvernement, pour obtenir la Liberté des deux personnes qui avaient eté arrétées le 29. floréal; le Ministre promit de faire cette démarche, dont il esperait le succès en considération de la paix, qui interessait autant l'Italie, et le Peuple Genois, que les deux Nations qu'elle venait de concilier. Cette promesse parut satisfaire les Citoyens rassemblés; ils s'engagerent réciproquement à se separer, et en effet il quitterent la place, mais ce fut pour se porter au Palais, et de là à la salle du spectacle, où ils voulurent entrer. La Salle fut fermée, et la Garde se prepara à resister si on voulait tenter de forcer les portes. Le rassemblement se tint environ une demie heure sur la place de la comedie, se contenta de briser quelques vitres de chaises à porteur, et ensuite chacun se retira chez soi.

Le Gouvernement de Gênes avait nommé le I. Prairal, deux de ses membres, MM. Jean Luc Durazzo, & Francesco Cattaneo pour établir, avec le Ministre de France, une communication plus directe, en raison des circonstances qui semblaient menacer Gènes d'une revolution prochaine.

Le 3. Prairial le Ministre leur écrit, de bonne heure, pour leur faire part de la demande qui lui avait été faite la veille. Il les engage à la mettre sous les yeux du Gouvernement, en lui observant qu'il ne parviendrait, que par des actes de douceur & de clémence à calmer la fermentation qui s'accroissait sensiblement dans le Peuple, et que des arrestations ne feraient que l'enflammer davantage.

Vers 8. heures du matin, le Corps des *Cadetti* en se rendant au *Ponte Reale* où il devait être de Garde, fait jouer l'air *ça-ira* ce qui attire sur ses pas un grand nombre de curieux qui s'accroit prodigieusement en chemin; bientòt les chants accom-

pagnent l'air; l'entousiasme nait, on crie *Vive la Liberté*, et ensuite *aux armes*. Cette foule, composée en grande partie de jeunes gens de tous les états et très mal armée, se porte aux differentes portes principales de la ville, telle que le *Ponte Reale*, sur le Port, *Saint Thomas*, et *l'Aquasola*, elle se porte aussi aux mòles, et aux batteries du côtè de la mer. Partout la troupe soldée, infanterie et artillerie, qui était de garde, se laisse désarmer sans résistance: plusieurs officiers même, et quelques soldats se reunissent aux insurgés. Une partie de l'attroupement se rend ensuite à la *Darsina* ou *anse des Galeres*; y met les forçats en liberté, les arme, et les fait marcher avec lui: heureusement que le plus grand nombre des forçats etait hors de Gênes sur deux Galeres qui étaient en course.

A onze heures du matin environ, deux cent insurgé, à la tête des quels étaient l'Abbé *Cuneo* et le Bernardin *Ricorsi*, se portent chez le Ministre de France; les deux chefs montent seuls auprés de lui. Ils etaient extremement échauffés; ils s'annoncent comme deputés par les Patriotes pour l'engager à les accompagner tout de suite au Palais, afin de faire admettre les demandes qu'ils avaient à faire; ils observent au Ministre que le Gouvernement faisoit armer un très grand nombre d'hommes pour sa défense, et entres-autres les Charboniers et les Portefaix qui lui étaient tous dévoues; que le sang allait couler, et que le Ministre de France pouvait seul prevenir les malheurs dont on était menacé. Le Ministre repond, que ses devoirs, et le caractere dont il est revetu ne lui permettent pas de se rendre à leurs desirs; mais que si son intervention auprés du Gouvernement Gênois peut eviter des malheurs, il lui transmettra bien volontiers les demandes qu'on veut lui faire parvenir, & qu'il va écrire au Senat en

conséquence. Les Députés se rétirent en manifestant par leurs gestes qu'ils sont au désespoir.

Pendant ce tems là, le Gouvernement irresolu sur ce qu'il avoit à faire, charge, par un decret, M. Jean Luc Durazzo, l'un de ses membres, de se transporter chez le Ministre de France, pour l'inviter à employer ses bons offices afin de faire cesser les desordres qui se manifestent dans la Ville: *Voyez le N. 1.*

Le Gouvernement rend, un instant après, un second decret, qui charge une deputation de cinq patriciens d'aller immediatement chez le Ministre de France, et de l'engager à s'interesser pour rétablir la tranquillité parmi leurs Concitoyens, en lui observant, que le Gouvernement a de son còté ordonné la suspension de toute voye de fait. *Voyez le N. 2.*

M. J. Luc Durazzo arrive chez le Ministre de France, et l'invite au nom du Senat à l'accompagner au Palais; il lui apprend qu'une multitude de Charboniers, et de Portefaix à enfoncé le magazin d'armes, et s'est emparée, sous pretexte de defendre le Palais, de toutes les armes qu'elle y a trouvées, que le Gouvernement est sans force pour arrêter l'éffusion du sang prét à couler, que les deux partis sont en présence, et que le Ministre de France qui a la confiance du Peuple et du Gouvernement, est le seul homme qui puisse empecher le commencement des malheurs de Gênes. Le Ministre consent á sa demande, et se rend avec lui au Palais. Le Gouvernement l'invite à aller parler au Peuple, les circonstances etaient urgentes, on ne pouvait calculer les regrets qu'aurait couté un moment perdu.

Les insurgés en sortant de chez le Ministre de France étaient allés chez l'apoticaire Morando qui agé de 76. ans, et malade dans son lit avait été jusqu'á ce moment, étranger aux mouvements du

jour. Ils l'avaient fait lever, et l'avaient emmené avec eux à la loge de *Banchi*, oú etait le principal rassemblement.

Le Ministre de France accompagné d'un certain nombre de patriciens arrive prés d'eux, et les engage á nommer quatre députés qui iraient au Palais, et qui avec quatre membres du Gouvernement qu'on leur adjoindrait, delibereraient sur les mesures à prendre. Les Deputés avaient été nommés; c'étaient l'Abbé Cuneo, l'Apoticaire Morando, le Medecin Mongiardino, le Medecin Figari, et le Medecin Vacarezza: ils n'etaient pas presents. Les insurgés ne vouloient d'ailleurs les envoyer, qu'à condition que le Gouvernement leur donnerait prealablement six patriciens pour ôtage. Cependant sur la parole du Ministre ils consentent à une suspension d'armes, et à attendre ce qui sera arrété au senat. Le Ministre retourne donc, sans les députes, au Palais où le senat rend en sa présence un decret par le quel le Gouvernement annonce qu'il est disposé à convoquer les Citoyens pour consulter leur vœu sur les moyens et le mode à employer pour introduire une nouvelle forme de Gouvernement; que les députés des Citoyens sont invités à se reunir à une nouvelle *junte* déja élue à l'éffet de preparer de concert cette nouvelle forme de Gouvernement, comme aussi pour former un Gouvernement Provisoire. *Voyez le N. 3.*

Pendant que le Ministre etait au Palais, les évenements avaient pris un caractere très grave dans la Ville. Les Charbonniers, et les Portefaix au nombre de 5. a 6. mille s'etaient repandus par tout, en étaient venus aux mains avec les insurgés, et les avaient repoussés. L'apoticaire Morando l'un des Deputés nommés par le Peuple pour aller au Palais, etait demeuré seul et abandonné sous la Loge de Banchi: lui, et succéssivement plusieurs Chefs des insurgés cher-

cherent dans la maison du Ministre de France un azile contre la furie des Charbonniers; ceux ci s'etaient dissemínés par pelotons de 15. a 20. dans chaque rue. Le cri de ralliement etait *Viva Maria, viva il nostro Principe, morte a i Francesi*, dès le principe de l'insurrêction quelques insurgés avaient pris la Cocarde Française pour signe de ralliement; cette malheureuse distinction devint fatale aux Français: toute personne Française ou Génoise, qui était rencontré avec cette Cocarde, était á l'instant arretée, depouillée, maltraitée de coups de crosse, et trainée par les cheveux au Palais; deux Officiers d'artillerie Français qui sortaient de chez le Ministre, où ils étaient venus pour affaires concernant le dépôt d'artillerie Française à S. Pierre d'Arena, furent assaillis à la porte de 3. coups de fusil qui heureusement ne les atteignirent pas. Les Charbonniers les arrêterent, les dépouillerent, leur arracherent leurs épaulettes, et les trainerent en prison. La maison du Ministre était cernée par les Charbonniers, ils couchaient en joue toutes les personnes qui paraissait aux fenêtres, on avoit fait feu sur la maison du Consul de France; le désordre allait toujours croissant; les maisons des Français étaient menacées d'être pillées; on entendait frequemment des coups de canon, et des coups de fusil. Tous les rapports annonçaient qu'on poursuivait plus particulierement les Français, qu'on les allait chercher dans les Auberges, et jusques dans leurs maisons. Le Sécrétaire de Légation sentit que le Ministre de France courait, peut être sans le savoir, les plus grands dangers, et que sa mort, s'il était assassiné, serait le signal du massacre de tous les Français; il s'agissait de le faire instruire de ce qui se passait, pour qu'il put prendre ses precautions. Il n'etait pas prudent de se confier à une lettre; et une personne assez intélligente pour remplir verbalement la commission, courait

le risque d'étre assassinée, ou arretée. Le Citoyen Romei ancien chancellier du Consulat de France à Palerme, s'offrit et réussit.

Le Ministre de France sortait du Palais avec deux patriciens pour aller porter au Peuple le decrét rendu par le Senat, lorsque les Charbonniers, et les Portefaix qui remplissaient la cour du Palais, s'opposent à son passage; il est enveloppé, couché en joue, et separé des patriciens qui l'accompagnaient; des coups de fusil se font entendre; un Français, qui passait sans armes pour se rendre chez lui, est tué; d'autres sont arrétés & maltraités de coups. Le Ministre les fait relacher. Dans ce moment le Citoyen Romei penétre jusqu'à lui, et lui raconte rapidement ce qui se passe; le Ministre, avec lui et les Français qu'il venait de delivrer, rentre dans la Salle du Doge. Là il expose avec toute la dignité et la force qui convenaient au Répresentant de la Nation Française, qu'il n'avait pas du s'attendre à être insulté dans le Palais où il s'etait rendu, sur l'invitation du Gouvernement, pour l'aider à maintenir la tranquillité du Pays; il requier le Doge et les Senateurs présents de le faire accompagner chez lui par une éscorte suffisante, et par deux Senateurs, et six patriciens. Cette escorte lui est accordée, et il rentre heureusement chez lui.

Il y trouve les patriotes réfugiés. Il leur fait en présence des Senateurs, et des patriciens, qui etaient venus avec lui, lecture du decret rendu par le Senat, et dont il avait apporté une éxpedition; on en multiplie les copies, et les Patriotes présents sont invités par le Ministre, et les Sénateurs à l'aller faire connaître à leurs Concitoyens, et à faire cesser les hostilités. Ils partent, les Senateurs et patriciens se retirent, et font rendre un decrét pour qu'une escorte de 40. Soldats, accompagne les hommes chargés de proclamer le decret.

Cependant le tumulte augmente, on entend plus frequemment des decharges d'artillerie, et des coups de fusil. La proclamation du decrét ne peut avoir lieu, on maltraite, et on traine en prison les hommes chargés de l'affaire. Les attroupements des Charbonniers autour de la maison du Ministre, se multiplient, et la ménacent. Sa garde composée des hommes qui l'avaient éscorté n'etait que de 50 soldats de ligne, elle déclare qu'elle ne peut repondre de rien: le Ministre témoigne ses craintes au Gouvernement, il lui demande d'assurer sa sortie de Gênes, et lui marque qu'il mêt sous la résponsabilité personnelle de ses membres, tous les évenements qui peuvent arriver.

Le Gouvernement repond, qu'il n'est pas le maître de la multitude armée pour lui, qu'il ne pourrait proteger la sortie de Gênes du Ministre, qu'autant qu'il serait maître des portes de St. Thomas, que les jnsurgés défendaient; mais que pour garantir la maison du Ministre il augmentait la garde de 50. hommes. A dix heures du soir l'anarchie étoit à son comble: le Gouvernement écrit au Ministre de France qu'il voulait lui envoyer deux Senateurs afin de conferer avec lui sur les moyens propres à sauver la chose publique, mais qu'il n'y avait aucune sureté pour eux à sortir, que la fureur des Charbonniers etait montée au plus haut dégré, qu'on ne pourrait les appaiser, et retablir l'ordre que quand on serait maître des Portes de St. Thomas, & que le Ministre était invité à employer à cet effet les moyens qui etaient en son pouvoir Le Ministre repond, qu'il est étranger à tout ce qui se passe, que le Gouvernement sait très bien qu'il n'à cet égard, ni pouvoir ni influence, et que c'est à lui seul Gouvernement, à prendre les mesures que peuvent exiger les circonstances: On continue de se battre jusqu'à minuit.

On fut assez tranquille le reste de la nuit; à la

pointe du jour les cannonades, et les fusillades recommencent; il y a de part et d'autre plusieurs hommes tués et blessés. Le parti du Gouvernement demeure enfin, maître de toutes les portes (*).

Ce jour là le Gouvernement fait publier un dècret, rendu la veille, qui ordonne de respecter les Etrangers, et les proprietès, et de suspendre toutes les voyes de fait.

On parvient à éloigner les charbonniers de la maison du Ministre, mais ils vont dans les maisons, où ils savent que sont logés des Français, ils les pillent et trainent les Français en prison en les maltraitant de coups; ils pillent aussi la boutique, les magazins, et le logement de l'apoticaire Morando; ils n'y laissent pas un clou: jamais pillage ne fut plus complet.

Le Gouvernement fait proclamer un décret, qui invite les Citoyens à reporter leurs armes au Palais, attendu qu'il n'y a plus de resistance, et que tout rentre dans l'ordre; cependant on entend encore toute la journée des coups de fusil tirés dans les rues, et aux fenêtres. Les insurgés tenaient encore quelques postes sur les môles: on acheve de les leur enlever dans la nuit. Le decrét pour rapporter les armes ne produit aucun effet; Mais le Gouvernement reprend d'une maniere sensible, son autorité. Toute la troupe de ligne, et quelques bourgeois sont employés à faire des patrouilles, et à proteger les personnes et les proprietés, contre les projets des charbonniers qui menacent hautement du pillage, les maisons des Négociants, et celles en général de tous les amis des Français: on reprend les forçats qui avaient

(*) Il y a eu, dans ces deux jours, trente à quarante personnes tuées entre les deux pasrtis, et cinq Français assassinés.

été mis en liberté la veille, et on les rend aux chaînes qu'on n'auroit jamais dû briser.

Beaucoup des Français étaient arrétés. Le premier soin du Ministre de France avait été de demander au Gouvernement dès le 4. au matin, comme préliminaire aux réparations dues pour les outrages sanglans qui avaient été faits à la République Française dans les deux jours précédents, 1.o La mise en liberté sur le champ de tous les Français, et de tout Etranger au service de la République Française, qui avaient été arrétés. 2.° Une proclamation au Peuple de Gênes portant la declaration formelle, que les Français n'avaient ea aucune part aux évenements precedents: *Voyez les N.* 4. et 5. en même tems il avait réclamé la liberté individuelle de quelques Français qui étaient nécéssaires à leurs fonctions. Le Gouvernement répondit qu'on les relacherait après qu'ils auraient été examinés, et qu'on aurait reconnu qu'il n'y avait rien à leur reprocher, en attendant ces infortunés privés de tout, meurtris de coups, etaient entassés les uns sur les autres dans les souterrains du Palais, dans la bourbe, et dans la fange jusqu'aux genaux; le Ministre de France insisto; le Gouvernement fit alors publier une proclamation, où il invitait les Gênois à respecter les Français, en leur faisant sentir que la conservation de Gênes dépendait de l'amitié de la République Française: *Voyez le N.* 6. par cette proclamation le Gouvernement cherchait à éluder les demandes du Ministre de France.

Les attroupements de charbonniers diminuent, le calme se rétablit un peu, une foule de Citoyens de toutes les classes s'empressent d'enprofiter pour quitter Gênes (*). Ce jour la on employe les armes du

(*) La Citoyenne Duché belle mêre du Ministre, et la Citoyenne Poussiegue, femme du Secretaire de Légation,

fanatisme pour exciter les Génois, et les préparer à se défendre contre les Français; on repand avec profusion à cet effet, une pretendue lettre *du bienheureux Leonard* qui rappelle aux Génois qu'ils chasserent les Autrichiens en 1747., et qui les assure qu'en portant l'image de la Vierge, chaque Génois vaudra dix ennemis: aussitôt tous les Charbonniers, les Portefaix, et les Domestiques des nobles mettent cette image au chapeau en guise de cocarde. *Voyez le N.* 7.

Le Ministre de France renouvelle ses demandes de la veille en se plaignant de l'insignifiance de la proclamation du Gouvernement: il en éxige une nouvelle plus précise: *Voyez le N.* 8

Le 6. de grand matin, le bruit courut qu'un détachement de la Légion Lombarde, informé de ce qui se passait à Gênes. marchait sur cette ville, et qu'il était deja à Tortonne. Les esprits s'allarmaient, et déja les attroupements de charbonniers recommençaient. Le Ministre, quoiqu'il n'eut aucun motif de penser, que ce bruit fut fondé, crut devoir par prudence éxpedier des ordres pour faire rétrograder sur Tortonne tout corps de troupes qui se présenterait pour venir à Gênes: et il en previent le Gouvernement dont l'intervention était nécéssaire pour que les ordres pussent passer.

Vers dix heures du matin le même jour on avait signalé à la vue de Gênes une escadre Française compo-

avec ses enfans partirent pour Milan. Mais la Citoyenne Faipoult demeura à Gênes, ne sortit pas de chés elle depuis le 21. May, veille de l'insurrection, jusqu'au 14. Juin, quoiqu'on ait imprimé que, dans la Journée du 22 May, „ elle étoit allée au Palais. et qu'au milieu des „ fusils des vils satellits de la tyrannie, elle avoit procla„ mé avec courage les droits de l'Egalité, et de la Li„ berté. „

sée de deux vaisseaux de ligne, et de deux fregates: nouveau motif d'allarmes, et de fermentation qui coincide avec la prétendue arrivée des Lombards: tout le Peuple de Gênes se porte vers le port: l'inquietude et la stupeur se peignent sur les visages: depuis plus de deux ans aucun vaisseau de Guerre Français n'avait été vu à Gênes: on fait le rapprochement de la présence inopinée de cette escadre, et de la marche d'un corps de Lombards, avec l'insurrection eclatée le 3 et on croit y voir un projet de révolution combiné par la France. Le Gouvernement éffrayé des conséquences graves qui peuvent resulter de l'agitation générale, envoye une députation de deux de ses membres au Ministre de France pour l'engager à faire éloigner l'escadre de la vue du Port. Le Ministre leur demontre d'abord l'absurdité des bruits qui se repandent au sujet de cette escadre: *V. les N.* 9. 10 Il écrit ensuite an Contre-Amiral Brueys qui la comandait pour l'inviter à s'éloigner. Le Consul de France Lacheze (*) lui porte la lettre, et lorsqu'à son retour il annonce au Peuple qui l'attendait avec impatience, le depart de l'escadre, la sérénité se rétablit sur tous les visages, et des cris *de viva* se font entendre universellement.

(*) Ce Consul avoit reçu son rappel 15. jours avant la révolution de Gênes; mais plein de l'amour de son Pays, il ne voulut pas abandonner ses fonctions précisement dans ces circonstances où il y avoit tant de dangers à courir, et où son ministere pouvoit être si utile à ses Compatriotes. L'ancien Gouvernement avoit appris son rappel avec peine; après la révolution, les négocians employerent à lui témoigner leur estime, et leur regret de le perdre, un des premiers moments où ils purent en Liberté se communiquer leurs sentimens: Le nouveau Gouvernement lui exprima aussi, dans une proclamation, l'estime, e la reconnoissance publiques.

Le 7. le Gouvernement soutient que la proclamation qu'il a faite la veille, satisfait à la demande du Ministre sur cet objet, et que quant à la mise en liberté de tous les Français, sans doute la majeure partie d'entre eux et surtout ceux de St. Pierre d'Arena n'ont eu aucune part aux mouvements, mais qu'on ne peut l'assurer pour tous, et qu'ainsi il faut les examiner avant de les relacher: *V. le N.* 11.

Le Ministre, par une nouvelle note, persiste, et menace de quitter Gênes s'il n'a pas satisfaction sur le champ: *V. le N.* 12.

Le Gouvernement repond, que pour un objet aussi grave il faut rassembler le petit conseil pour qu'il en delibére; il écrit ensuite que le petit conseil a renvoyé la décision à une seconde assemblée d'après les loix de la République qui ne permettent pas qu'on puisse se decider dans le même jour sur les matieres graves.

Le Gouvernement avait fait publier dans le jour une seconde proclamation pour le desarmement du Peuple.

Le 8. le petit conseil envoye au Ministre de France, une députation pour lui annoncer qu'il ne peut acceder à ses demandes, et qu'il envoye au Général Bonaparte deux députés patriciens MM. Girolamo Durazzo, et Cesare Doria, et un au Directoire, M. Rivarola.

L'ordre, et la tranquillité renaissaient d'une maniere sensible, mais il regnait une inquietude dans tous les ésprits causée par l'incertitude où on était sur le parti que prendrait le Général Bonaparte; tout le monde s'attendait à voir marcher l'Armée Française sur Gênes.

Les communications étant interceptées. Le Ministre de France n'avait pu envoyer que le 5. Prairial un courier au Général Bonaparte pour l'informer

de ce qui s'était passé, mais ce Général en avait été averti dès le 4. par des bruits vagues, et aussitôt il avait envoyé à Gênes le Citoyen Ballet un de ses Aides de camp pour examiner l'état des choses et lui en faire un rapport.

Le Ministre de France remit à prendre un parti définitif lorsqu'il aurait reçu une réponse du Général.

Le 10. Prairial le Citoyen Lavalette Aide de camp du Général Bonaparte apporte une lettre adressée au Doge par la quelle le Général demandait pour premiere réparation à faire à la République Française, que tous les Fançais qui existaient dans les prisons fussent mis à la disposition du Ministre de France, que les hommes qui éxcitaient le Peuple contre les Français fussent arretés, et que la Populace fut désarmée, que si dans 24. heures on n'avait point satisfait à ces trois points, le Ministre de la République Française sortirait de Gênes, et l'aristocratie auroit existée. *V. le N.* 13.

L'Aide de camp du Général lut cette lettre en plein Sénat en presence du Ministre qui appuya les demandes du Général. Le petit conseil fut convoqué pour le lendemain.

Le 11. le Citoyen Lavalette fut visiter dans les prisons tous les Français arrétés, le Gouvernement l'y fit accompagner par deux Patriciens; ils avaient été transférés dans des prisons plus saines.

Il y eut un decret qui defendit l'impréssion et la vente de la pretendue lettre du *bienheureux Leonard*, et qui ordonna de rétirer tous les éxemplaires qui en avaient été distribués.

Le petit conseil délibera la mise en liberté de tous les Français, et elle fut effectuée dans l'après midi. Le Ministre de France persuadé que le Gouvernement sous pretéxte de ne pas connaître quels etaient ceux qui excitaient le Peuple contre les Français, ne satisferait pas à la seconde demande du Général Bonaparte, ou qu'il croirait y satisfaire en faisant arrêter quelques hommes obscurs, pensa qu'il devait désigner nominativement ceux que l'opinion publique accusait; en conséquence pendant que le petit conseil était encore assemblé, il écrivit pour demander l'arrestation des patriciens *Franco Grimaldi*, *Nicolò Cattaneo*, *et Francesco Maria Spinola*, les deux premiers étaient inquisiteurs d'Etat.

A 11. heures du soir le Ministre reçut la réponse du Doge à la lettre du Général Bonaparte; elle ne satisfaisait pleinement qu'au premier point, elle promettait sur le second de faire rechercher les coupables, et annonçait, quant au troisieme, que l'on avait déja pris des mesures pour le désarmement, et qu'on allait en presser l'éxécution.

La principale réparation se trouvant ainsi entierement omise, le Ministre écrivît au Gouvernement de Gênes pour demander ses passeports, il lui fut repondu à minuit que cette demande serait mise le lendemain sous les yeux du petit conseil qui delibererait en même tems sur l'arrestation des trois Patriciens demandée le matin.

Le 12. le Ministre ne recevant aucune réponse, renouvella à 11. heures du matin la demande de ses passeports; à deux heures il réitera pour la troisieme fois la même démande, en observant que si dans une heure ils ne lui étaient pas délivrés, il ne pourrait plus se regarder que comme retenu prisonier par une insigne violation du droit des gens. A 5. heures les passeports lui furent apportés, mais avec priere de suspendre un instant son départ, pour recevoir une députation d'un Senateur, et de deux Patriciens, que le petit Conseil lui envoyait.

Dans l'intervalle il fait amener sa voiture, et celles de sa suite devant sa maison, et les fait charger.

On était instruit dans la Ville des demandes du Général Bonaparte, mais on ignorait encore la décision du Gouvernement; la nouvelle du départ du Ministre repand la consternation partout, un Peuple immense parmi le quel on distinguait les hommes les plus aisés, les Négociants les plus riches, se rassemble sous ses fénêtres, sur la place *Spinola*, et sur celle delle *fontane amorose* qui sont vis-à-vis de sa maison, ce rassemblement observe la plus morne silence.

A six heures, la députation annoncée, arrive chez le Ministre; elle était composée de l'ex-Doge Michel Angelo Cambiaso, Sénateur; et des deux Patriciens Luigi Carbonara, et Girolamo Serra. Ils remettent au Ministre un Decret par le quel le petit Conseil leur donne la faculté, non seulement de faire relacher des prisons les détenus réclamés par le Ministre Faipoult, mais encore de faire à la Constitution de la République, de concert avec le Général Bonaparte, tous les changements qu'il croiront opportuns, et conséquents au nouveau sistême politique de l'Italie; faire à cet effet toutes les convocations necessaires des chefs des corps et arts, et autres avec qui ils jugeront à propos de s'entendre; pour bien connaître le vœu de la Nation, les chargeant en outre de se transporter pour cet objet auprès du Général Bonaparte, et leur enjoignant d'exiger de ce Général, comme condition essentielle, que les changements à faire ayent lieu sans aucune lézion de la Réligion Catholique, ni des propriétés Génoises, et de lui demander instamment l'integrité du territoire de la République de Gênes: *V. le N. 14.*

Le Ministre de France observe à la députation que cette mesure générale qui n'avoit pas été demandée prouvoit la sagesse du conseil, et ses bonnes intentions en faveur du Peuple Genois, mais qu'elle n'avoit aucun rapport aux François, et ne suppléoit pas à la réparation demandée par le Général Bonaparte, et puisque le Gouvernement de Gênes ne croyoit pas devoir déférer à la demande de l'arrestation des trois Patriciens, le Ministre ne pouvoit de son côté se dispenser de quitter Gênes avec toute la Légation. La députation fait inutilement les instances les plus vives pour le retenir; lorsqu'elle voit qu'il est absolument resolu à partir, elle lui demande de diférer seulement de deux heures sont départ, qu'elle va retourner au Palais faire les derniers efforts pour obtenir que la satisfaction demandée soit completement accordée. A 8. heures ils reviennent, et apportent le decret d'arrestation des trois Patriciens, mais de nouveaux rapports parvenus au Ministre, et qui annonçoient de nouvelles insultes faites au pavillon François dans le port de Gênes, donnent lieu à de nouveaux debats; les faits s'éclaircissent, et se trouvent denués de fondement. Alors le Ministre annonce qu'il ne part plus, et donne ordre de dételer ses voitures.

Aussitôt que le Peuple, qui étoit réuni vis-à-vis la maison, et dont le nombre s'étoit considérablement accru, en est instruit, il témoigne son allegresse par des battemens de mains universels, et par les cris de vive la Republique Française, vive Faipoult.

Le même soir, l'Aide de camp du Général Bonaparte, part pour lui porter cette nouvelle satisfaisante.

Le lendemain matin, le Patricien Nicolò Cattaneo, l'un des trois qui avoient été decrétés d'arrestation, et qui étoient simplement gardés à vue chez eux, s'échappe, et va dans le Quartier de Portoria, chercher à soulever le Peuple, il s'adresse à un des chefs des charbonniers, et lui remet un sac de pièces d'or de 48. pour les distribuer. Le Gouvernement qui en est instruit s'empresse de donner des ordres pour

prevenir de nouveaux désordres. Dans l'intervale un noble chef du Quartier de Portoria fait arrêter le Patricien Cattaneo dont la démence, et la fureur sont telles qu'on est obligé de le lier pour le ramener chez lui. Le chef de charbonniers est aussi arrêté, mais il rend le sac d'or, intact, en assurant qu'il n'en auroit fait aucun usage puisque tout étoit arrangé, et l'autorité du Gouvernement retablie.

Le même jour le Gouvernement délivre des passeports à l'apoticaire Morando, à sa famille, et à six Génois du nombre des insurgés qui étoient demeurès refugiés dans la maison du Ministre de France depuis le 3. Prairial, et qui n'étoient plus sortis dans la crainte d'être massacrés ou arrêtés. On distinguoit parmi eux le Citoyen Boccardi, directeur général de la Poste aux lettres à Gênes, frére dû Ministre de la République de Gênes à Paris. Tous partent le même soir et le lendemain pour Milan.

La députation chargée d'aller conferer avec le Général Bonaparte part le 14. pour Milan, et le Ministre Faipoult la suit le 15. ainsi, qu'il y avoit été invité par le Général.

L'agitation dans la ville de Gênes était encore extréme, le désarmement de charbonniers allait très lentement, les Paysans des Vallées étoient armés, et gardoient les murailles de la Ville, où le Gouvernement venoit de faire monter des mortiers. Il sembloit ainsi qu'on se préparat à une defense, et l'on craignoit généralement que ces préparatifs ne fussent considerés par le Général Bonaparte comme une provocation à une attaque. Cependant le Gouvernement travailloit réellement, et de bonne foi au désarmement qu'il avoit promis; mais il étoit obligé d'y apporter beaucoup de ménagemens, pour ne pas indisposer ces mêmes hommes qui l'avoient servi, et qu'il ne lui auroit plus été possible de retenir si, humiliés de voir

tourner contre eux, la force qu'ils avoient rendue au Gouvernement, ils s'etoient portés à de nouvelles violences.

La Junte Provisoire crée le 3. Pririal, et composée de 5. patriciens, et de quatre bourgeois, n'avoit encore rien fait, on n'en avoit plus entendu parler: elle s'occupait pourtant des moyens de former une garde Nationale qui put faire respecter les Personnes, et les Proprietés, et en imposer à tout rassemblement quelconque qui tendroit à troubler la tranquillité publique: tous les Négociants, et les gens aisés, qui avoient à craindre le pillage, formoient des Compagnies, demandoient des armes, et s'offroient à faire des patrouilles: soit par défiance dû Gouvernement, soit par malveillance de ses agens, on n'obtenoit que quelques fusils, et on n'en pouvoit faire usage parce que le Commandant des armes refusoit de donner le mot d'ordre à ces Compagnies Volontaires.

Cette conduite allarme les Négociants, et les irrite. Le 16. ils s'assemblent dans l'Eglise de St. Cyr au nombre d'environ trois cent. On y nomme huit députés qu'on charge de rédiger un plan d'organisation d'une Garde Nationale, et on les invite à l'apporter à une seconde assembleé qui se réunira le soir à l'Université. Cette seconde assemblée étoit composée de plus de 1000. personnes, négocians, artisans, medecins, avocats, commis et autres. Le Gouvernement, et la Junte envoyent des patrouilles considerables, de troupes de ligne autour de l'Université, et font inviter les Citoyens à se retirer attendu qu'ils ne sont pas assemblés légalement. Ils obéissent, et se retirent sans avoir rien arrêté, mais en se promettant de se rassembler de nouveau le lendemain.

Le Gouvernement inquiet du mouvement général qui se manifeste, et au quel participent plusieurs

nobles, et la classe riche, et puissante des Négociants, écrit à minuit aux principaux de ces derniers de se rendre sur le champ chez le Doge pour conferer sur les moyens de prevenir les nouveaux troubles qui peuvent resulter des rassemblement qui ont lieu. Les Négociants se rendent à cette invitation, on arrête dans la conference qu'ils iront à l'assemblée qui doit se tenir le lendemain; qu'ils tacheront d'y maintenir la tranquillité, et qu'ils inviteront les Citoyens à nommer dans l'assemblée, cinq nouveaux deputés à adjoindre à la Junte provisoire.

L'assemblée a lieu le 17. elle est trés nombreuse, se passe fort tranquillement, et on y nomme les cinq deputés convenus. Les choix tombent sur les négociants *Emanuel Balbi*, *Emanuel Gnecco*, *Emanuel Scorza*, *Vincenzo Piccardo*, *et Jean Baptiste Rossi*; tous recommandables par leurs lumieres, et par leur probité, et interessés d'ailleurs par leur fortune considérable à employer tous les moyens possibles de maintenir l'ordre, et la tranquillité publique.

Ces cinq Deputés se rendent chez le Doge, lui exposent que l'assemble en leur donnant sa confiance leur avait imposé le devoir de veiller à la sureté de tous les Citoyens, et de provoquer toutes les mesures qui tendraient à la garantir, qu'ils n'avaient en vue que le bien public qui dépendait de la tranquillité, et que pour maintenir cette tranquillité il fallait établir des peines severes, et une prompte justice contre ceux qui voudraient la troubler (*) quelsqu'ils fussent. Le Doge les larmes aux yeux les embrasse, les remercie, les caresse, et convoque les Colleges pour déliberer sur leurs demandes.

(*) Le matin encore cinq charbonniers étaient entrés à main armée chez le Negociant Génois Gattorno avaient pillé la maison, et 18,000. liv. en especes.

Les Colleges rendent un Decret par le quel ils reunissent ces cinq deputés a la Junte Provisoire, et donnent a cette Junte le pouvoir de juger militairement & jusq' à la peine de mort inclusivement quiconque portera atteinte aux personnes et proprietés des Citoyens: *V. leN.*° 15.

Des cet instant toute l'autorité passe entre les mains de la Junte qui jusqu' à l' installation du Gouvernemente ttavailla avec le zele le plus infatigable, & avec un succes au dessus de toute esperance à l'organisation de la Force Armée, au désarmement des brigands, et au rétablissement d' une police rigoureuse qui put faire renaître la sécurité publique.

Cependant on ignorait dans la ville de Gênes, ce qui se passait à Milan: les vœux de tous les partis se tournaient vers le Général Bonaparte. Les Membres du Gouvernement esperaient de lui seul d'être protégés et garantis contre les effets d'une réaction qu'ils regardaient desormais comme inévitable. Le Peuple de toutes les classes craignait de son coté que les Nobles voyant le pouvoir leur échapper ne se portassent à de nouvelles extrémités, et n'éxcitassent les paysans, et les mêmes hommes qui avaient porté les armes pour eux au 3. Prairial, à s'opposer à l'éxécution des mesures qui seraient arretées à Milan. De part et d'autre on désirait la médiation puissante du Général Bonaparte qui seul pouvait en imposer aux deux partis, les contenir dans de justes bornes, et empêcher ainsi une guerre civile, qui aurait été d'autant plus sanglante que l'orgueil, l'ambition et l'appas du pillage d'un coté, l'amour de l'independance, et la vengeance de l'autre, en seraient devenus les moteurs.

Ce n'était plus comme au 3. Plairial une poignée d'insurgés sans chefs, sans plan qui voulait renverser le Gouvernement. Dans les premiers jours tous

les hommes honnêtes et paisibles qui n'etaient, qui n'avaient, sans être prevenus de rien, étaient demeurés spectateurs inquiets des évenements, et en avaient avec une sorte de terreur attendu l'issue quelconque : aujourd'hui tout le monde etait prononcé, l'opinion etait fixée sur les grands intèrets qui se débattaient ; les hommes indifferents, méme les plus ègoistes se trouvaient compromis ; il n'etait plus possible de reculer.

Le 20. Prairial le Gouvernement reçut de ses Députés à Milan, a Convention qui avait été arrétée entre eux: le Général Bonaparte et le Ministre Faipoult d'après le decrét du petit Conseil du 12. (*) Prairial ainsi que la liste des personnes designees pour composer le nouveau Gouvernement Provisoire. Cette liste courut la ville, et parut contenter tout le monde.

Le 21. le petit Conseil s'assembla, et dans la matinée ratifia à la pluralité de 57. voix contre 7. la Convention de Montebello. Jamais dans aucune affaire il n'avait déliberé avec autant de célérité, et jamais cependant il n'en avait eu de plus importante à éxaminer. C'est qu'ici la conviction sur la nécessité absolue d'un changement de Gouvernement etait entiere et générale. Dès ce moment le Petit Conseil et les Colléges cesserent toutes fonctions, ils laisserent

(1) Les Députés du Gouvernement etaient arrivés le 16. à Milan. Le Général Bonaparte eut le soir une conférencé avec eux dans la quelle ils lui présenterent leurs lettres de créance, et le decrêt du petit Conseil du 31. May ou 12. Plairial, ils l'assurerent que le Gouvernement etait bien determiné à adopter tous les changements, toutes les mesures que le bonheur des Gênois pouvait éxiger, et qu'ils etaieut autorisés à consentir à celles que le Général jugerait les plus propres à atteindre ce but. Le Général les invite à préparer aux mêmes le projet de ces changements.

l'autorité au Doge, à deux Sénateurs nommés *I due di Casa*, et à la Junte Provisoire.

Le soir, un Aide de camp du Général Bonaparte arriva; il était porteur d'une lettre de ce Général au Doge qui l'invitait à convoquer les membres du nouveau Gouvernement Provisoire *V. le N.°* 16.

Il y avait toujours beaucoup d'agitation dans les esprits. Le desarmement des Charbonniers n'était pas terminé. Il avait été enlevé du magazin des armes suivant l'aveu du Gouvernement au moins 14,000. fusils, et quoiqu'il payat 40.s et même jusqu'à 4. liv. chacun de ceux qui lui étaient rapportés, il en était rentré fort peu. Une grande partie avait été vendue, disait-on, à des Patrons de batiment, et exportés à Livourne; les autres se cachaient; beaucoup de paysans étaient armés ; les nouveaux membres de la Junte Provisoire étaient insultés publiquement par les Charbonniers; *V. le N.°* 17. des billets anonimes les menaçaient d'être pillés et assassinés; enfin malgré les proclamations du Gouvernement; *V. le N.°* 18. et une pastorale de l'Archevéque qui preparaient le Peuple au changement de Gouvernement et l'invitaient à être calme et tranquille, on etait persuadé qu'il se tramait une conspiration qui éclaterait le 26. Prairial jour fixé pour l'installation du Nouveau Gouvernement, et qui livrerait la ville au pillage et à toutes les horreurs d'une guerre civile. Cette opinion était si forte qu'on désirait généralement une garnison Française à Gênes quoique l'on connut parfaitement toutes les conséquences facheuses qu'une semblable mesure entrainait toujours avec elle.

Le Sécretaire de la Legation Française qui, en l'absence du Ministre, etait à portée de connoître par ses relations, la bonne foi, et la loyauté avec lesquelles le Gouvernement marchait dans ces dernieres circonstances, et le peu de moyens de résistance qu'

avait le très petit nombre des oligarques ouvertement opposés aux changements arretés, calma autant qu'il etait possible les inquietudes, et soutint le courage des hommes timides qui déja voulaient abandonner le Gouvernail que l'estime générale leur avait confié.

Enfin ce jour aussi redouté qu'il etait désiré, le 26. Prairial arriva, tous les membres qui devaient composer le nouveau Gouvernement avaient été fidelement convoqués et avaient accepté leur mission : à minuit ils s'étaient reunis, & avaient préparé, dans le silence de la nuit, les premiers actes qui devoient, à la naissance du jour, annoncer leur presence au Peuple, et offrir à ses yeux, les mesures de sureté propres à prévenir les tentatives de la malveillance dans ce moment d'effervescence générale.

A la pointe du jour, toute la Garde Nationale etait sous les armes; une musique militaire distribuée dans les differents quartiers fait retentir, dans toute la ville, des airs patriotiques; les chants s'y mêlent; toutes les phisionomies prennent une teinte de gayeté qui chasse tous les supçons, et toutes les defiances; les charbonniers viennent mêler leur voix aux chants de la Liberté; les nobles eux mêmes, prennent le fusil, et se rangent, comme simples citoyens, dans les rangs des compagnies : les prêtres, les moines prêchent, dans les places publiques, les principes de la Liberté, l'obéissance au nouveau Gouvernement, le respect des personnes, et des propriétés, et démontrent que ce nouvel ordre de choses est d'accord avec la morale de l'evangile, et les maximes de la religion catholique: bientôt l'allegresse universelle attire hors de chés-eux tous les hommes, et toutes les femmes; il n'est personne qui n'y participe; on s'embrasse dans les rues, on se félicite; toute la ville semble n'avoir qu'une ame, qu'un sentiment. Dans un clin d'œil des arbres de la Liberté s'elevent sur toutes les places de Gênes.

Le Ministre de France était revenu de Milan la veille: il reçoit les remerciements de toute la ville, son nom retentit partout; partout on entend ses louanges, on le bénit comme le bienfaiteur, et le sauveur de Gênes : le nom de Bonaparte est aussi porté aux nues : on l'appelle le libérateur, le sauveur de la RépubliqueGénoise: on cherchait avec empressement les Français, mais ce n'etait plus pour les piller, pour les assassiner; c'était pour les applaudir, pour les embrasser. Jamais aucun Peuple ne reçut, chez une nation étrangere, des marques plus touchantes d'interet, d'amitié, et de reconnaissance.

Le soir le Peuple se porte en foule au Palais, et demande qu'on lui remette *le livre d'or*, où étaient inscrits tous les nobles. Il faut ceder a l'impétuosité de ce premier mouvement bien naturel; le livre d'or en vertù d'un decrét que s'empresse de rendre le Gouvernement provisoire, est porté sur la place de *l'acqua verde*, où il est brulé au milieu des cris *de vive la Liberté, à bas l'oligarchie*. Les mouvements d'entousiasme se prolongent très avant dans la nuit, et recommencent avec le jour. Ils n'avaient encore produit aucun accident, mais des malveillans, une imprudence pouvaient en faire naître: Le Gouvernement provisoire veillait partout, au moyen des Agents qu'il avait distribués dans la force armée; et cette force etait repartie de maniere à pouvoir arrêter les excès. Cependant elle ne fut pas à tems à empêcher l'ouverture des prisons, et la mise en liberté de tous les prisonniers: ce fut la seule violence qu'on eut à reprocher au Peuple, encore n'eut elle pas les suites qu'on en devait naturellement craindre: presque tous ces prisonniers sur l'invitation du Gouvernement provisoire, sur celle du Ministre de France à qui plusieurs d'entre eux furent demander des passeports, se reconstituerent d'eux mêmes dans les prisons.

Ce second jour le Gouvernement provisoire décréte l' abolition de tous les emblêmes de royauté, de feodalité, et de noblesse; il dut en cela prevenir le mouvement spontané du Peuple qui déja menaçoit de les abattre: Presque toutes les portes des maisons de Gênes etaient surmontées d'armoiries en marbre; avant la fin du jour la plus grande partie n'exista plus, et les débris en couvrirent le pied de l'arbre de la Liberté: deux statues colossales des celèbres Doria, qui etaient sur le Péron du Palais, furent renversées, et brisées (*). Le Peuple demanda à grands cris, les habillements, et tous les ornements qui servaient au Doge dans les cérémonies. Le Gouvernement, pour éviter des violences, et des désordres, repondit qu'ils seroient portés en pompe, et brulés comme le livre d'or sur la place de l' *acqua verde*; en effét cette cérémonie eut lieu le soir dans le plus grand ordre, au milieu d'une force armée très nombreuse: des membres du Gouvernement accompagnerent le cortege (**).

Le 28. Prairial l'effervescence diminua sensible-

(*) Doria fut un grand homme. La Republique de Gênes lui avoit du en 1528. son indépendance, Il eut un moment le Souverain pouvoir; il pouvoit le garder; il eut assez de vertu pour l'abdiquer. Mais il fut le fondateur de l'oligarchie, et persecuta, même avec cruauté, les amis de la démocratie; et comme l' observe le Gouvernement provisoire dans une lettre au Général Bonaparte, „ le Peuple de Gênes n'a pu voir dans André Doria que le I.er „ des oligarques, et il lui a semblé ne devoir qu'à lui „ seul, les trois siecles d'oppression qu'il a soufferts. „

(**) Lorsque le cortége passait, un homme très bien mis fût touché par les habits du Doge qu'on portait sur un brancart. Sur le champ il defit son habit, et le jetta sur le brancart en disant qu'il ne voulait pas être souillé par le contact de ces restes impurs de l'oligarchie expirante.

ment: les travaux se reprirent, et depuis ce moment, l'ordre, la tranquillité, et la confiance se retablirent de plus en plus.

Le Gouvernement provisoire par ses actes pleins de sagesse, et d'humanité, par son active surveillance, et sur tout par sa férmeté, ne tarda pas à inspirer la confiance, et le respect dont il avoit besoin d'être environné; et selon toutes les apparences il remettra, pure, et sans tache, au Gouvernement constitutionel qui le remplacera, l'autorité dont le dépôt lui a été confié dans les circonstances les plus délicates où une Nation puisse se trouver.

Tel est le dètail rapide de la révolution de Gênes. On y voit que si beaucoup de Génois y étaient préparés, la désiraient même depuis longtems, il est cependant certain qu' aucun dessein, qu'aucun plan n' etaient encore arrétés pour la faire éclater, et qu' elle a été simplement la suite spontanée de l'incident arrivé à l' *acqua sola* le 29. Floréal; c'est encore un éxemple à ajouter aux grands évenements produits par de petites causes. Une vérité non moins constante qui résulte de ces détails, mais à la démonstration de la quelle il convient d' ajouter quelques preuves, et pour l'histoire, et pour justifier le Gouvernement Français, et ses Agents aux yeux des Nations étrangères, c'est que ni le Directoire Exêcutif, ni le Général Bonaparte, ni le Ministre Faipoult, ni même aucun Français attaché au Gouvernement, n'a preparé ni éxcité cette révolution, et n'y a aucunement contribué.

Le Ministre Faipoult etait, au moment de l'insurrection, dans la plus parfaite intelligence avec le Gouvernement, et n'avait aucun motif de s'en plaindre. On avait repandu le bruit qu' à Milan, on travaillait au démembrement du territoire de la République de Gênes, et qu'il s'agissait de donner au Roi

de Sardaigne, Savone, et une partie de son territoire. Le Miniſtre de France qui connaissait les principes du Directoire Exécutif, démentit hautement ces bruits, quoiqu'il n'eut à cet égard aucune inſtruction; et il en rendit compte le 26. Floréal au Miniſtre des relations exterieures qui par sa réponse *V. le N.* 19. approuva sa conduite en lui observant, „ que la République Française tenait également à toutes les „ puissances amies, et que ce n'etait pas en dépouillant l'une d'elles, qu'elle enrichirait jamais l'autre.

D'un autre coté depuis la convention du 18. Vendemiaire an 5. entre le Directoire, et la République de Génes, le Général Bonaparte ne s'était en aucune maniere mêlé des affaires de cette République, et il était ſi éloigné de songer à la revolutionner, qu'il avait confié au Gouvernement de Gênes le depôt des poudres deſtinées à l'armée d'Italie: Il y en avait plus de 400. milliers dans les magazins du Gouvernement ſitués dans un fort de l'interieur de Gênes, au moment où éclata l'insurrection du 3. Prairial.

Il y avait egalement à S.t Pierre d'arena, fauxbourg de Gênes, un dépot conſidérable d'artillerie de ſiege, d'armes, et de munitions de toute espèce, qui n'étaient gardés depuis longtems que par deux compagnies d'artillerie, et bien loin d'envoyer des troupes pour employer ces armes à une révolution, une de ces compagnies venait de reçevoir l'ordre d'aller à Milan, et partit en effêt le surlendemain de l'insurréction (*).

Si le Gouvernement Français, ou le Général Bo-

(*) Sur le Port il éxistait aussi depuis quelque tems quatre groſſes pieces d'artillerie de 24. demontées qu'on n'y aurait pas laiſſées à la merçi du Gouvernement ſi on avait eu le projet de le renverser.

naparte avaient eu le deſſein de renverser le Gouvernement de Gênes, ils n'auraient pas eu besoin du secours d'une Escadre (*). Quelques troupes qui auraient filé vers St. Pierre d'arena, suffisaient, pour appuyer, et faire reussir une insurrection; et les pretextes ne manquaient pas pour en faire marcher sans donner aucun ombrage.

Non seulement le Gouvernement Français, ni le Géneral n'avaient point prémedité la révolution de Gênes, mais encore lorsqu'elle arriva, et que, par un sentiment naturel, les Français qui étaient à Gênes auraient pû, ſi non se meler aux insurgés, au moins se réunir chez le Miniſtre de France pour leur propre sureté, ils reſterent tranquillement chez eux: il n'y en eut qu'un très pétit nombre que la curioſite fit sortir, et qui en furent cruellement punis. A S.t Pierre d'arena il n'y eut aucun mouvement. La troupe Française, quelqu'inquiete qu'elle fut de ce qui se paſſoit dans la ville, ne se raſſembla même pas sous les armes.

Le Ministre Faipoult, à qui la ville de Gênes et les membres de son ancien Gouvernement doivent bien certainement leur salut, exposa sa vie avec courage pour empêcher l'effusion du sang; mais ce fut auprès du Gouvernement, que seul il devoit connoître, qu'il se rangea, et il n'attendit pas pour cela que le Gouvernement fut le plus fort, il s'y rendit, sur son invitation pressante, pour calmer les insurgés au mo-

(*) Des journeaux ont observé que l'escadre Française était destinée à proteger l'insurrection, mais qu'elle était arrivée trop tard, ou que l'insurrection avait commencée trop tôt. Si ces mouvements etaient combinés par le Général Bonaparte, comment se fit-il que sa mère, ses sœurs, et son beau frère, qu'il faisait venir à Milan, arrivèrent à Gênes précisement dans le fort de l'insurrection, et vinrent ainsi offrir des ôtages précieux au Gouvernement Génois?

ment où rassemblés en très grand nombre, aucun obstacle ne se présentait encore à leurs desseins.

Le Gouvernement de Gênes se conduisit, dans les deux premiers jours, par le sentiment naturel de sa conservation. Il faut croire qu'il ne put empêcher les excès auxquels se porterent les hommes qu'il avait appellés à sa défense: ceux qui ont observé de sang froid ces malheureuses circonstances, n'en douteront pas, et n'attribueront qu'à quelques individus du Gouvernement, et non au Gouvernement lui même l'espéce de rage et de fureur tournée tout à coup, et excitée exclusivement contre les Français, mais aussitôt que le danger fut passé le Gouvernement Génois se montra ingrat et injuste à l'égard des Français, en refusant la satisfaction simple et moderée qu'ils réclamaient.

Il fallut, pour l'obtenir, l'intervention du Général Bonaparte, et il est rémarquable que dans aucun acte, ni de ce Général, ni du Ministre Faipoult, il n'a été quéstion des affaires des Génois, ni de leur Gouvernement, mais seulement de ce qui interessait directement les Français.

Le décrêt du 12. Prairial n'a point été provoqué; le petit Conseil l'a rendu spontanément. La Convention de Montebello à été proposée par un Senateur, ex-Doge, et deux Patriciens, alors membres du Gouvernement; et le Général Bonaparte avec le Miniſtre Faipoult n'y sont intervenus que sur l'invitation portée dans ce même decrêt du 12. Prairial. Le Gouvernement avait en cela pour objet d'operer des changemens qu'il reconnaissait inévitables, à l'abri d'une protection puissante prête à prevenir les excès dont ils pouvaient devenir l'occasion.

Le Peuple Génois s'est montré sage dans sa révolution, et les Patriotes moderés et génereux dans leur triomphe: on vit à la tête de la Force Armée

ces mêmes hommes qui quelques jours auparavant avaient été meurtris de coups, et trainés dans des cachots, prêcher l'union, l'oubli du passé, et repousser, avec toute l'énergie possible, les provocations contre les Nobles, contre ceux même qu'ils savaient être les auteurs des traitements qu'ils avaient éprouvés, ils surent se garantir de toute réaction, et on ne vit pas une seule vengeance personnelle.

O vous qui avez aimé la Liberté lorsque vous ne l'aviez pas, et qui n'en connoissez plus tout le prix maintenant que vous l'avez, allez une seconde fois, apprendre ce qu'elle vaut chez les Peuples qui soupirent après elle, et venez ensuite étudier à Gênes comment on doit en jouir. Et toi, Peuple Génois, sache conserver ton ouvrage, évite les partis, les factions; n'ayes jamais qu'un même sentiment: la Liberté ne peut exiſter de deux manieres differentes, profites des malheurs des Français pour en éviter de semblables, respecte ton Gouvernement car il faut qu'il soit fort pour faire le bien, et ſi tu as jamais a t'en plaindre, souviens toi, que le choix des hommes qui le composent, t'appartient, et attends patiemment l'époque fixée par ta Constitution pour changer ceux qui n'auront pas juſtifié ta confiance. L'interêt général de la societé, eſt le seul but que doive avoir un bon Gouvernement; mais il ne peut l'atteindre sans froisser quelques interêts particuliers; quelque parfait qu'il soit il ne pourra éviter de faire des mécontens. Il faut donc être lent à le juger, et ne le condamner que quand l'opinion générale, et non celle de quelques individus, l'a accusé.

Gênes le 28. Messidor an 5. de la République Française.

E. P.

PIECÉS JUSTIFICATIVES

N.° 1.

TRADUCTION

1797. 22. *May*.

Charger le Magnifique Gio: Luca Durazzo, de se transporter chez le Ministre de France, pour lui faire part des instances que font beaucoup de gens du Peuple, pour avoir des armes, ce qui ne feroit qu' introduire la guerre civile dans la ville, et qu' en conséquence le Ministre soit prié d'employer son zele pour faire cesser tous desordres dans la ville.

N.° 2.

TRADUCTION

1797. 22. *May*.

On délibere qu'une députation de Magnifiques Patriciens, se porte immédiatement chez l' Envoyé de France, et qu' elle lui demande de s' interesser à rétablir la tranquilité parmi nos Concitoyens, et qu' elle l' informe que le Gouvernement à ordonné que les voyes de fait soient suspendues.

Députés MM. Gio: Luca Durazzo.
Girolamo Durazzo.
Giambatista Serra Dominici.
Girolamo Serra.
Girolamo Balbi.

Au bas des deux pièces ci-dessus il est écrit.

» Pour copie conforme à l'original le 27. Juillet » 1797. Signé *G. C. Serra* membre du Gouvernement » provisoire, l'un des Inspecteurs de la Salle. »

N.° 3.

DECRET

TRADUCTION.

Le Gouvernement est disposé à consulter le vœu des Citoyens, qui seront convoqués à cet effet suivant le mode qui sera établi, sur l'objet d'introduire une nouvelle forme de Gouvernement; et il se prêtera à toutes les demandes, que l'amour de la Patrie fera reconnoitre comme utiles; on préparera les combinaisons de cette nouvelle forme de Gouvernement dans des conférences, *aux quelles sont invités les Députés des Citoyens*, avec une nouvelle Junte dejà élue, et qui, ensemble, auront aussi pour objet de former un Gouvernement Provisoire.

Le 22. May 1797. Signé *Francesco Maria.*

N.° 4.

NOTE.

Le Soussigné a l'honneur de demander au Sérénissime Gouvernement, si les mesures, qu'il a prises sans doute, pour rétablir la tranquillité de la Ville, mettent les Français dans le cas de ne plus être tués, insultés, et pillés dans les rues, comme ils l'étoient hier. Les Français n'ont eu aucune part aux mouvemens. Le Gouvernement, et le Peuple Génois doivent en être convaincus par tous les rapports qui ont eu lieu. Le Soussigné s'attend en conséquence que désormais leurs personnes, et leurs proprietés seront respectées.

Gênes le 4. Prairial an 5. (23. May 1797. v. s.)

L'Envoyé Extraordinaire, et Ministre Plenipotentiaire de la République Française

Signé FAIPOULT.

N.° 5.

NOTE.

Les Français continuent à être inquietés dans les rues, lorsque, malgré la cocarde génoise, ils sont reconnus pour être Français (*). Leurs maisons aussi sont ménacées. Que dans les premiers moments, la cocarde Française arborée par les insurgés pour signe de ralliement, ait pu induire le peuple en erreur sur les auteurs de l'insurrection, cela étoit inévitable; mais que depuis trois jours le Peuple ne soit pas encore désabusé, c'est ce que le Soussigné croit avoir à reprocher aux mesures qui ont été prises: il est essentiel de réparer au plutôt ce defaut de prévoyance. Le Soussigné demande que le Sérénissime Gouvernement fasse tout de suite imprimer une proclamation au Peuple Génois, qui lui fasse connoitre, de la maniere la plus claire, et la plus précise, que les Français n'ont eu aucune espèce de part dans l'événement qui vient de se passer; que presque tous sont demeurés tranquilles chez eux: que les troupes qui sont à S. Pierre d'arena n'en ont pas bougé: il faut que le Sérénissime Gouvernement nomme 12. patriciens, ou

(*) La Veille, le Gouvernement avoit ordonné que tout le monde portât la cocarde Génoise.

un plus grand nombre s'il est necessaire, qui se partageant les quartiers y publient avec la plus grande solemnité cette proclamation, qu'enfin elle soit affichée à tous les coins de rue.

Le Gouvernement doit faire sentir dans sa proclamation, que si les Français continuent à se voir particulierement en but aux insultes du Peuple, à être traités en ennemis ils devront se retirer de Gênes, et attireront, malgré eux, des malheurs épouvantables sur cette ville.

Le soussigné termine par demander qu'on ait les plus grands égards pour tous les Français qui peuvent être detenus au Palais, en attendant qu'il puisse réclamer nominativement ceux qu'il reconnoitra appartenir à la Republique Française.

Gênes le 5. Prairial an 5. (24. May 1797. v. s.)

L'Envoyé Extraordinaire, et Ministre Plénipotentiaire de la Republique Française

Signè FAIPOULT.

N.° 6.

PROCLAMATION.

TRADUCTION LITTERALE

DOGE, GOUVERNEURS, ET PROCURATEURS DE LA SERENISSIME REPUBLIQUE DE GENES.

Parmi les objéts de Salut Public qui occupent toute nôtre attention, nous avons fortement à

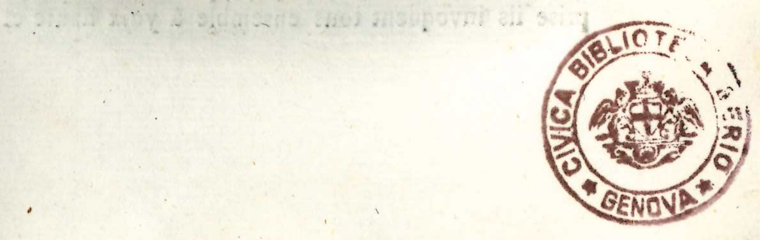
cœur de maintenir avec la Republique Française les égards et l'amitié dont nous lui avons constament donné des témoignages, et de conserver les proprietés et les personnes de tous les Français habitans dans nôtre Etat, aussi intactes, et sures, que celles de nos concitoyens quelconques, sous la protection des Loix. Nous recommandons á cet effèt, et enjoignons à tous habitans quelconque de nôtre ville et domaine de laisser les François en liberté de demeurer dans leurs propres maisons, d'en sortir, et d'y rentrer sans être aucunement molestés, étant bien persuadés que de leur côté ils se conduiront comme nos bons amis, et n'obligeront personne au cas d'une juste, et nécessaire defense.

Nous invitons ceux qui se sont distingués, et qui se distinguent encore par leur amour pour la patrie, et leur affection à nôtre Gouvernement, ainsi qu' à la conservation des Loix, et de la tranquillité publique, à être observateurs éxacts de tout ce qne nous enjoignons par la presente proclamation, et de le repéter à qui seroit disposé à l'oublier: qu'ils se souviennent eux mêmes, et qu'ils rappellent à tous leurs amis, et à leurs connoissances combien le salut de Génes depend de ce qu'elle conserve l'amitié de la Republique Française, et qu'enfin tout bon Génois se distingue, par sa confiance dans les conseils paternels et dans la volonté expresse du Gouvernement.

Nous saisissons avec plaisir cette occasion de témoigner au bon Peuple Génois, nôtre gratitude pour les marques d'attachement et de zéle, qu'il ne cesse jamais de nous donner.

Donné au Royal Palais ce jour d'hui 24. May 1797.

Signé FELICE GIACINTO.



N.° 7.

Copie de la Lettre du Bienheureux Léonard du Port Maurice, écrite au Reverend Jean Baptiste de Rapallo, Procureur des M. O. R. au Couvent del Monte à Gênes, à l'occasion de la guerre de 1747.

TRES REVEREND PERE

Que la Grace du Saint Esprit soit dans vôtre cœur: je me suis rétiré avec mes compagnons dans la Chartreuse de Ferrare, pour y remplir plus tranquillement les saints éxercices, après que le Pere Jerome m'a fait voir vôtre très chére lettre, et j'ai appris avec plaisir que les affaires de nôtre Republique vont bien; je ne cesse de la raccommander à Dieu et à la *grande Vierge Marie ma grande Dame* qui s'interesse à nôtre ville; que tous soyent assurés qu'en suivant les éxercices de penitence et en fuyant les péchés, ils seront infalliblement victorieux. Que vôtre paternité engage tous ceux avec qui elle est en rélation à réciter matin et soir les trois *Ave Maria* que j'ai tant recommandés en l'honneur de l'immaculée Conception, et en remerciement à la très Sainte Trinité pour tout les dons et les graces, dont elle à comblée *nôtre grande Dame*; qu'ils fassent ensuite un acte de contrition pour les pechés passés, avec la ferme résolution de ne plus pecher à l'avenir, qu'ils se confessent, à cette fin tous les quinze jours au moins; et ils peuvent être assurés que la grande Vierge sera leur égide; qu'ils seront formidables envers leurs ennemis, qu'ils auront un courage de lions, et que chaque mille d'entre eux suffira, pour faire front à dix mille; pourvu que dans chaque entreprise ils invoquent tous ensemble à voix haute et sonore le très saint nom de *Marie* disant, *Viva Maria*; et le soir, quand ils se retireront dans leurs logemens, qu'ils recitent à volonté le Saint Rosaire, et ils seront bien en sureté sous le manteau très puissant de *Maria*: faites connoître ce que je vous écris aux Capitaines, Colonels, Lieutenants, et autres officiers des troupes et régiments, et ils éprouveront la très-puissante protection de nôtre grande Dame: après Paques je ferai deux missions dans ce diocèse de Ferrare, et ensuite, par ordre de nôtre Seigneur, j'irai travailler dans le Diocese de Bologne, et chaque jour je ferai, recommander *à Dieu* tous les soldats qui pratiqueront le susdit exercice en l'honneur de *Marie* très-sainte, et qui exposeront leur vie pour nôtre Sérénissime République, et par un mode particulier je prierai pour nos Sérénissimes Seigneurs, afin que la grande Vierge repande dans leurs cœurs un esprit de prudence pour le Gouvernement public, dans des affaires si épineuses, desquelles depend le bien public. Priez pour moi.

De la Chartreuse de Ferrara ce jourdhuy 1.r Avril 1747.

Traduit litteralement de l'Italien.

N.° 8.

NOTE.

Le soussigné reçoit la proclamation délibérée ce matin par le Gouvernement de Gênes. Il est extremement étonné de son insignifiance absolue sur l'objet qui la rendoit nécessaire. Pas un mot n'y indique que les François sont étrangers à tout ce qui vient de se passer. Il y regne un ton injurieux aux François, lorsqu'en observant qu'ils n'obligeront pas les Génois à une juste défense, on fait ainsi supposer qu'

ils ont été les moteurs de l'insurrection, les agresseurs des assassinats.

Le souffigné demande qu'il soit fait sur le champ une nouvelle proclamation conforme à sa note d' aujourd'huy.

Il demande auffi que sur le champ tous les François, les Lombards, et les Génois au service de la Republique Française qui ont été arretés, soyent mis en liberté, et reconduits chez eux, ou á Saint Pierre d'Aréna. Il est inftruit qu' ils sont enfermés dans des lieux infects, où ils manquent de tout, et où ils sont traités avec indignité. Ce n' eft pas ainsi que le Gouvernement prouvera à la République Française la reconnoissance qu'il lui doit dans ces circonftances.

Aujourd'hui que le Sénat, redevenu le maître de diriger la force publique, ne pourra plus imputer à sa foiblesse, les désordres et les malheurs qui peuvent encore arriver, il ne doit pas se diffimuler que la République Française, qui pardonneroit à l'anarchie les injures qu'elle à souffertes à Gênes dans ces derniers jours, pourrait en tirer une vengeance éclatante si on ne s' empressoit aujourd'hui d'éxécuter de bonne foi, tout ce qui a été convenu dans les premiers instans de troubles.

Que veut dire la note de M. Giacinto Giannelli au Consul de France, où il marque que *le Commissaire de Marine Menar sera rélaché s'il ne resulte pas qu'il soit complice des événemens qui se sont passés?* Entendroit-on faire le procés à tous les François arrêtés? Le Gouvernement oublie-t-il le droit, qu'a la République Française de le faire faire elle même aux meutriers des Français qui ont péri dans ces funeftes journées?

Le Citoyen Menar eft un des premiers fonctionnaires de la Marine Française. Le souffigné demande que dès ce soir il soit amené chez lui sous sûre et bonne escorte (*).

Gênes le 5. Prairial à 7. heures du soir an 5. Republicain.

L' Envoyé Extraordinaire, et Minift. Plenipoten.

Signé FAIPOULT.

(*) Le Citoyen Menar Commissaire de la Marine de Toulon, en miffion depuis quelques mois à Gênes, pour y diriger des approvisionnemens destinés à la Marine, etoit tranquilement chés lui d' où il n' etoit sorti, ni le 22, ni le 23. May, lorsque dans cette derniere journée, une bande de furieux armés, assaillent ses fenetres d' une grèle de coups de fusils: ensuite ils montent, enfoncent la Porte: les uns pillent la maison, les autres maltraitent le Citoyen Menar, le trainent par les cheveux au bas de l'escalier, et le conduisent à la tour de la Lanterne au milieu d'une immense multitude qui l'accable de coups de croffes, de bâtons, de pierres, et qui lui tient sans cesse des poignards levés sur la poitrine prêts à le frapper. Ses vêtemens sont déchirés en lambeaux, et il arrive presque nud, ensanglanté, et à moitié mort, à la Prison qui devint son salut.

La maison qu'il habitoit eft fituée entre la Porte S.t Thomas, et la porte de la Lanterne, très éloignee par conséquent du centre de l'insurrection, et des mouvemens, mais elle appartenoit au Citoyen Brun armateur de Corsaire, qu'on savoit avoir des fonds chés lui Ce fut la cause du malheur du Citoyen Menar que son age, ses principes, sa douceur, sa prudence, et le caractére dont il étoit revêtu, auroient garanti personnellement de toute insulte.



N.° 9.

Extrait d'une Lettre du Contre-Amiral Brueys, Commandant les forces Navales de la Republique dans la Méditerranée, au Citoyen Faipoult Ministre Plénipotentiaire de la République Française, près celle de Gênes. Toulon le 13. Floréal an 5. Republicain.

CITOYEN

Le Ministre m'ayant autorisé à partir avec une division, pour faire une tournée sur la côte d'Italie, et favoriser la Navigation des Bâtimens chargés d'approvisionnemens pour Toulon, que les Croiseurs ennemis retiennent dans differens Ports d'Italie, et particulierement à Gênes, je suis bien aise de vous instruire, avant mon départ, des routes que je compte suivre afin que vous puissiés me dépêcher un Bâteau, si vous aviés quelqu'avis important à me communiquer.

Je compte mettre sous voile le 20. au plus tard avec une Division composée de deux Vaisseaux, et trois Fregattes. Je dirigerai ma route sur Calvi pour ranger le Cap Corse, et me rendre devant le Port de Porto-ferrajo, où je ferai quelques tentatives pour détruire les Bâtimens ennemis, qui peuvent y être rassemblés, si je peux le faire sans compromettre trop évidemment les Vaisseaux de la République; dans tous les cas je croiserai quelques jours devant ce Port, pour intercepter les Bâtimens qui s'y rendront après quoi je retournerai à Toulon en me présentant devant Livourne, et Gênes. Je vous détacherai une forte frégate pour prendre sous son escorte les Bâtimens qui se trouveront prêts, et les conduire à Toulon. Je ne peux rester dans cette traversée qu'environ un mois, à cause du peu de vivres que j'ai à bord, et des ordres du Ministre qui veut, que je sois

rendu ici pour me réunir au reste de l'Escadre qui sera prêt à cette époque, et remplir une mission importante.

Je n'ai pu me procurer sur la position des Anglois à l'Isle d'Elbe ec. . . .

Salut, et fraternité

Signé BRUEYS.

N.° 10.

NOTE.

En réponse à la notte que le soussigné vient de recevoir de Monsieur le Secretaire d'Etat, il insiste formellement sur ce que dans le jour tous les Français, Lombards, ou Génois, employés au service de la Républiqne, lesquels ont été arrêtés, et détenus depuis lundi dernier, soient relachés et reconduits chez eux sous bonne escorte.

Faute de cette mesure, le soussigné ne peut se dispenser d'informer du refus du Serenissime Gouvernement, le Directoire Executif, et le General Bonaparte.

Les exces aux quels on s'est porté contre les Français ces jours derniers, et qui paroissent continuer encore, sont tels, que la premiere reparation, que le soussigné doit demander au nom de la République Francaise, et qui ne peut lui être refusée sans que le gouvernement de Gênes devienne responsable de toutes les suites, est la mesure générale requise ci-dessus.

Le soussigné s'attend donc à une pleine et prompte satisfaction sur ce point.

Le soussigné demande en outre que d'une maniere ou d'autre, pourvu qu'elle soit solemnelle et éclatante, le Peuple de Gênes soit informé que les

Français ayant été absolument étrangers aux troubles actuels, le Gouvernement a vu avec une extrème douleur les excès aux quels on s'est porté contre eux; qu'il enjoint expressement, et avec toute l'autorité dont il est armé, la cessation de ces excès, et le respect recommandé pour les Français dans ses precedentes reclamations, et que ses ordres sont donnés pour que ceux qui s'en rendroient coupables soient poursuivis suivant toute la rigueur des loix; enfin qu'il est recommandé à tous les bons Citoyens de les denoncer.

Le peuple Gênois doit être informé par une mesure aussi solemnelle que le Gouvernement est instruit de la destination de l'escadre Française qui ne fait que passer devant Gênes, et qui a même reçu, à cause des circonstances presentes, l'ordre de s'éloigner sans delai de la vue du port.

Le soussigné observe au Serenissime Gouvernement qu'aucunes de ces mesures ne doivent être ni objectées, ni differées, et que les circonstances, et la conduite que lui et les Français ont tenue, font un devoir imperieux au Serenissime Gouvernement de les executer sur le champ.

Gênes le 6. prairial, an. 5. à 4. heures du soir.

L'Envoyé Extraordinaire, et Ministre Plénipotentiaire de la Republique Française

Signé FAIPOULT.

N.° 11.

NOTE DU GOUVERNEMENT DE GENES.

Traduction Littérale.

Le Soussigné Secretaire d'Etat, est chargé par les Sérénissimes Colleges de signifier, quant à present,

à l'Envoyé Extraordinaire, et Ministre Plènipotentiaire de la Republique Française, en reponse à ses notes d'hier, que la répétition d'une proclamation, après celle qui a été faite, en diminueroit l'efficacité; que celle dejà publiée a été reçue avec satisfaction par les Citoyens: et qu'on en espère un très bon effet. Il ne semble pas convenable, d'ailleurs, d'y ajouter ce qui est demandé, puisque l'engagement de conserver l'amitié de la Republique Française, manifeste clairement que le Gouvernement de Gênes *repute* celui de France, étranger aux derniers évenemens, et il le manifeste d'une maniere plus honorable, que s'il l'affirmoit en termes exprès, qui contiennent toujours la supposition du doute.

On sait que la majeure partie des Français, et nominativement ceux de S.t Pierre d'arena, n'ont pas pris part dans les mouvemens; mais le dire de tous en général, et sans exception, c'est ce qu'on ne peut encore affirmer, et ce qui resultera des examens, lesquels se feront avec la plus grande sollicitude.

Enfin la phrase objectée, sert à avertir les Citoyens du seul cas dans le quel ils puissent se prévaloir de la force, cas toujours possible quand il s'agit d'hommes toujours sujets à errer, et à s'égarer.

Les Colleges Sérénissimes ont été très sensibles, et reconnoissans pour les ordres expediés par Monsieur l'Envoyé, afin que les Transpadans qu'on supposoit partis de Milan pour venir à Gênes, soyent renvoyés, et ils ont chargé le Soussigné de representer à la prudence de mon dit sieur Envoyé, qu'il seroit opportun de différer le passage des Cannoniers Français de S. Pierre d'arena, et de ceux qui viennent les relever, attendu qu'il n'est pas encore certain que le Gouvernement soit entierement le maitre de diriger la force publique, et la ferveur du Peuple, ce qui ne doit pas étonner dans un si court intervale de tems depuis le

commencement des troubles. Il sera cependant très empressé à donner de suite les ordres necessaires pour que le passage de petits corps de troupes s'effectue comme il en sera reciproquement convenu, avec cette parfaite sureté qui a eu lieu jusqu'a présent.

Du Palais le 25. May 1797.

Signé F. M. Ruzza.

N.° 12.

NOTE.

Le Soussigné reçoit la note de ce matin, par laquelle il voit que le Serenissime Gouvernement persiste à vouloir faire des informations, avant de mettre en liberté les Français, et Etrangers au service de la Republique qui sont arrétés.

Le Soussigné s'est empressé de prendre à la minute même, les mesures que le Sérénissime Gouvernement lui a demandées, soit pour empécher l'arrivée des troupes Françaises, soit pour faire éloigner les Vaisseaux qui étaient devant le Port de Gênes. Il était, sous tous les rapports, fondé à croire, que le Gouvernement irait de son côté au devant des demandes qu'il a faites.

Le Soussigné demande pour la derniere fois au Serenissime Gonvernement, que pour premiere réparation des outrages faits au nom Français:

1.° Il fasse une proclamation solemnelle, où il soit déclaré que les Français ont été absolument Etrangers aux troubles de Gênes.

2.° Que tous les Français, les Lombards, et les Génois au service de la Republique Française, soient mis sur le champ en liberté.

Sans cette réparation il est impossible au soussigné de rester plus long tems dans une ville, où les

Français ont été assassinés sous ses yeux; et si à six heures il n'a pas la réponse positive du Gouvernement conforme à cette demande, il lui demandera ses passeports, et saufs-conduits pour sa libre sortie de la Ville, et du Territoire de Gênes.

Gênes le 7. Prairial an 5. a 2. heur. 1/2.

L'Envoyé Extraordinaire et Ministr. Plenipot.

Signé Faipoult.

N. 13.

Au Quartier Général de Montebello près Milan le 8. Prairial an 5.

LE GENERAL BONAPARTE

Au Doge de la Republique de Gênes.

Serenissime Doge.

J'ai reçu la lettre que votre Sérénité s'est donnée la peine de m'ecrire; j'ai tardé à y repondre jusqu'à ce que j'aie reçu des renseignemens sur ce qui s'étoit passé à Gênes, et dont vôtre Sérenité m'a donné la premiere nouvelle.

Je suis affligé, et sensiblement affecté des malheurs qui ont menacé et ménacent encore la Republique de Gênes. Indifferente à vos discussions interieures, la Republique Française ne peut pas l'être aux assassinats, aux voyes de faits de toute espèce qui viennent de se commettre dans vos murs contre les Français.

La Ville de Gênes interesse sous tant de points de vue la République Française, et l'Armée d'Italie que je me trouve obligé de prendre des mesures prom-

ptes, et efficaces pour y maintenir la tranquillitè, y proteger les proprietés, y conserver les communications, et assurer les nombreux magasins qu'elle contient.

Une populace effrenée, et suscitée par les mêmes hommes qui ont fait bruler *la modeste*, aveuglée par un délire qui seroit inconcévable, si l'on ne savoit que l'orgueil, et les préjugés ne raisonnent pas, après s'être assouvie du sang Français, continue encore à maltraiter tous les Citoyens Français portant la Cocarde Nationale.

Si vingt quatre heures après la reception de la presente lettre que je vous envoye par un de mes Aides de Camp, vous n'avez pas mis à la disposition du Ministre de France tous les Français qui sont dans vos prisons; si vous n'avez pas fait arrêter les hommes qui excitent le Peuple de Gênes contre les Français; si enfin vous ne désarmez pas cette Populace qui sera premiere à se tourner contre vous lorsqu'elle comprendra les conséquences, terribles de l'égarement où vous l'avez entrainée, le Ministre de la Republique Française sortira de Gênes, et l'aristocratie aura éxistée.

Les têtes des sénateurs me repondront de la sureté de tous les Français qui sont à Gênes, comme les Etâts entiers de la République me repondront de leurs proprietés.

Je vous prie au reste de croire aux sentimens d'estime, et à la considération distinguée que j'ai pour la personne de vôtre Sérénité.

Signé BONAPARTE.



N.° 14.

1797. 31. *Maggio*.

Si proponga al Minor Consiglio di eleggere tre Deputati con facoltà ai medesimi, non solo di rilasciare dalle carceri li detenuti, richiesti dal Ministro Faipoult sotto i modi, e forme da concertarsi col medesimo per la minore possibile pubblicità, e maggiore sicurezza, quanto anche di fare a tutta la Constituzione della Repubblica di concerto del Signor Generale Bonaparte quelle variazioni, che crederanno opportune, e coerenti al sistema dell'Italia, con fare quelle convocazioni de' Capi de' Corpi, ed Arti, ed altri, che giudicheranno a proposito per intendersela seco loro per dette variazioni, onde sentire il voto generale della Nazione con incarico ai medesimi, o ad altri di loro di portarsi a tale oggetto dal medesimo Generale Bonaparte, e con espresso ordine a detti Deputati d'esigere per condizione essenziale dal detto Generale, che le suddette variazioni sieguano senza lesione della Religione Cattolica, e delle proprietà Genovesi, ed altri abitanti nelle riviere, e Stato, e delle rispettive loro vite, e con instantemente domandare al medesimo la integrità del Territorio della Repubblica, e di accordare al detto Signor Faipoult il passaporto richiesto con instare però colla maggior efficacia presso lo stesso, affinchè non se ne prevalga, facendole riflettere, che la sua partenza, potrebbe turbare la pubblica tranquillità, che tanto sta a cuore del Governo di mantenere presso del Popolo, che frattanto sarà prudentemente instruito delle innovazioni, che verranno a seguire, come pure ne verranno informati gli altri individui del Governo, non intervenuti alla presente Sessione.

E con incarico ai medesimi Deputati di procurare per tutti i mezzi possibili, che non s'avvanzino truppe sullo Stato della Repubblica.

Latis calculis in Serenissimis Collegiis approbatum.

Mox.

Approvata dal Minor Consiglio.

Signé FRANCESCO MARIA

Poco dopo.

Eletti dal Minor Consiglio in Deputati come sopra, l'Eccellentissimo Michelangelo Cambiaso, e Magnifici Luigi Carbonara, e Girolamo Serra.

Signé FRANCESCO MARIA

Traduction litterale de la pièce N.° 14. ci dessus.

1797. 31. *May.*

Qu'il soit proposé au Petit Conseil d'elire trois députés qui auront la faculté, non seulement de relacher des prisons les détenus réclamés par le Ministre Faipoult, en suivant le mode & les formes à concerter avec lui pour la moindre publicité possible, et la plus grande sureté, mais encore de faire à toute la Constitution de la Republique, de concert avec Monsieur le Général Bonaparte, les changemens qu'ils croiront opportuns & conséquens au sistême de l'Italie, en ordonnant les convocations des Chefs de Corps et d'Arts, et autres, qu'ils jugeront à propos pour convenir avec eux de ces changemens, et entendre ainsi le vœu général de la Nation; à la charge par les dits Deputés, ou par quelques uns d'eux, de se porter pour ces objéts auprès du dit General Bonaparte, et avec l'ordre exprès aux dits Députés d'exiger pour condition essentielle du dit Général, que les dits changemens ayent lieu sans lezion de la Réligion Catholique, des proprietés des Genois et autres habitans dans les Rivieres, et Etât; et sauf leurs vies respectives; et à la charge aussi par les dits Deputés de demander instamment au dit Général l'intégrité du Territoire de la Republique.

Et d'accorder à Mondit Sieur Faipoult le passeport demandé en insistant cependant avec beaucoup d'instance auprés de lui afin qu'il ne s'en prevale pas, et en lui faisant observer que son depart pourroit troubler la tranquillitè publique que le Gouvernement a tant à cœur de maintenir auprès du Peuple, qui en attendant sera avec prudence instruit des innovations qui vont avoir lieu, comme aussi on en informera les autres individus du Gouvernement non intervenus à la presente Session.

Et que les dits Deputés soyent aussi chargés d'employer tous les moyens possibles pour qu'aucunes troupes ne s'avancent sur le territoire de la Republique.

Les choses ci dessus ont été approuvées par les Sérénissimes Collèges.

Ensuite.

Approuvé par le Petit Conseil.

Signé FRANCESCO MARIA

Et peu après.

Elu par le Petit Conseil pour Deputés, comme il est dit ci dessus, l'Eccellentissime Michel Angelo Cambiaso, et les Magnifiques Luigi Carbonara, e Girolamo Serra.

Signé FRANCESCO MARIA

N.° 15.

DECRET

Traduction Litterale.

DOGE, GOUVERNEURS, ET PROCUREURS DE LA REPUBLIQUE DE GENES.

Ensuite de l'invitation faite par sa Sérénité ce matin à certain nombre de Négociants, afin qu'ils se

portassent à *S Siro* à l'effet d'aider à maintenir le bon ordre d'une assemblée de Citoyens qu'on annonçoit devoir s'y former, se sont présentés au Sérénissime Doge les Négociants Vinceslao Piccardo, Emmanuele Scorza, Emmanuele Gnecco, et Emmanuele Balbi, les quels ont rendu compte que dans cette assemblée ils ont été eux mêmes élus conjointement au Négotiant Gio: Batista Rossi q. Valentino, pour être l'organe intermédiaire à l'effet de concilier les inquietude du Sérénissime Gouvernement avec les desirs, et l'anxieté des Citoyens, relativement à la tranquillité publique, à la sureté des personnes, et des proprietés.

Sa Sérénité nous en ayant informés, nous avons délibéré, aussi d'après les instances des dits Députés, que quiconque commettra des violences ou offenses contre les personnes des Citoyens, et habitans, ou qui attentera à leurs proprietés, sera immédiatement arrêté, et puni *more militari* jusqu'à la peine de mort inclusivement, par la nouvelle Eccellentissime, et Magnifique Junte Provisoire, à qui la faculté necessaire en est conferée.

Nous rendons notoire en outre, que nous ne cessons de nous occuper sérieusement de la mise en liberté de tous ceux qui, arrêtés dans les jours precedens, seront reconnus ne pas être coupables des désordres arrivés.

Nous notifions aussi que sur la demande des mêmes Deputés, il va être formé avec toute la célérité possible d'autres Compagnies de bons Citoyens egalement bien disposés à la garde de la ville, et au maintien du bon ordre, et de la tranquilité publique, les quelles Compagnies, et leurs Officiers qui devront être approuvés par la susdite Eccme, et Magnifique Junte Provisoire, demeureront sous l'inspection de l'illustrissime Général des armes.

Enfin pour faire connoitre combien nous partageons la confiance qu'inspirent les Deputés des Citoyens, nous invitons, et autorisons les dits Députés à conferer, et à s'unir avec la ditte Eccme, et Magnifique Junte Provisoire pour les objets ci dessus indiqués.

Donné dans nôtre Royal Palais le 5. Juin 1797.

Signé FRANCESCO MARIA.

N.° 16.

Montebello 19. Prairial an 5. de la Repub. Française

BONAPARTE

Général en Chef de l'Armée d'Italie

Au Sérénissime Doge de la République de Gênes.

SERENISSIME DOGE,

Les Députés que le petit Conseil de la Republique de Gênes a bien voulu envoyer près de moi, ont été satisfaits des sentimens de bienveillance que la République Française conserve pour la Republique de Gênes.

Bien loin de vouloir démembrer vôtre territoire, la République Française aidera de toute son influence à l'accroissement, et à la prosperité de la République de Gênes, désormais libre, et gouvernée par les principes sacrés, fondement de la grandeur, et du bonheur des Peuples.

Votre Sérénité trouvera ci dessous la note des Personnes que conformement à la Convention que nous avons faite, j'ai cru convenable de choisir comme les plus propres pour former le Gouvernement Provisoire.

Je me servirai de tous les moyens, et de toute la force que la Republique Française a confiées dans mes mains pour les faire respecter, et protéger la sureté des personnes, et des proprietés des differens Citoyens de la République de Gênes.

J'ai pensé qu'il étoit utile de choisir des personnes des differens rangs des Citoyens, comme des differentes villes, et états de la République, qui désormais ne doivent former qu'une même famille afin d'étouffer toutes les haines, et de réunir tous les Citoyens.

Le vif interêt que la République Française prend au Peuple de Gênes, est encore augmenté par la nécessité impérieuse où je me trouve, d'éxiger que les derrieres, et les principaux dépôts de l'armée d'Italie soyent tranquiles, et éxempts de troubles.

Liste des Membres qui doivent composer le Gouvernement Provisoire de la République de Gênes.

Giacomo Brignole *Doge*
Charles Cambiaso *Frere de l'ex-Doge*
Louis Carbonara
Jean Charles Serra
François Cattaneo
Joseph Assereto *de Rapallo*
Etienne Carrega
Marco Federici *de la Spezia*
Luc Gentile
Augustin Pareto
Louis Corvetto
François Marie Ruzza
Emmanuel Balbi
Jean Baptiste Cerruti
Augustin Maglione
Le Medecin Mongiardini
Pezzi, *Officier du Genie*
L'Avocat Bertuccioni

Jean Baptiste Durand *du Port-Maurice*
Jean Baptiste Valentin Rossi
Louis Lupi
Jean Marie De Albertis
Bacigalupo, *Lieutenant Colonel du Régiment de Sarzana.*

Je prie vôtre Sérénité de vouloir bien faire réunir les dits Citoyens; les faire installer comme Gouvernement Provisoire, le 14. du présent mois de Juin; leur faire prêter serment d'obéissance par tous les Corps militaires, et rétablir promptement la tranquilité dans la ville de Gênes. La République Française, et l'Armée d'Italie qui prend tant d'interêt à la dite tranquilité aura une reconnoissance particulaire pour vôtre Sérénité

Je la prie de croire aux sentimens distingués d'estime, et de considération avec les quels je suis.

De vôtre Sérénité
Signé BONAPARTE.

N.° 17.

DECRET

Traduction Litterale.

DOGE, GOUVERNEURS ET PROCUREURS DE LA REPUBLIQUE DE GENES.

Nous avons appris avec un grave et sensible déplaisir les nouvelles qui nous sont parvenues, que quelque personne indiscrete et ennemie de l'ordre et de la tranquillité publique, se soit laissée transporter à des injures et à des menaces contre quelques Citoyens, et spécialement contre les cinq Magnifiques

Adjonts à l'Eccellentissime et Magnifique Junte Provisoire, qui travaillent conjointement aux autres membres de cette Junte avec tant de zele et d'assiduité pour la tranquillité et la felicité publique. Empressés en consequence de réparer des désordres aussi graves, et de garantir de toute injure et de tout attentat, tous les Citoyens, et spécialement les dits cinq Magnifiques Adjoints, dans les quels nous avons mis la plus grande confiance, nous ordonnons, et décrétons que quiconque osera les injurier, attenter à leurs vies et proprietés, ou sera instigateur, ou fauteur de semblables desordres, sera irrémissiblement puni selon la teneur de nôtre proclamation du 5. Juin courrant. (*voyés la pièce N.° 15.*)

Donné de nôtre Royal Palais ce jourdhuy 8. Juin 1797.

Signé FELICE GIACINTO.

N.° 18.

DECRET

Traduction Litterale.

DOGE, GOUVERNEURS, ET PROCUREURS DE LA REPUBLIQUE DE GENES.

Le Sérénissime Gouvernement, qui s'est toujours fait un plaisir de correspondre à la confiance filiale de la Nation, se propose de donner par la presente proclamation, un nouveau gage de sa paternelle bienveillance envers sa Nation, en lui annoncant ensuite de ce qu'elle sait deja, ce qui à été convenu par l'Eccellentissime et Magnifique Députation envoyée à Milan pour traiter avec le Général en Chef, des

nouvelles formes d'après les quelles cette Republique seroit dorenavant gouvernée, et qui rameneroient ainsi, dans toutes les classes de Citoyens, la satisfaction et la concorde dont l'altération menace visiblement *depuis si long-tems* la tranquillité publique et privée.

Le Sérénissime Gouvernement, se reservant de faire connoître incessamment dans son integrité la convention susdite, s'empresse en attendant de publier que les mesures convenues ont pour préliminaires; la conservation de nôtre Réligion Catholique; la Liberté et l'independance de la Republique; la sureté et l'indemnité des Personnes, propriétés, commerce et Port franc; ainsi que la conservation de la Banque de S. Georges, avec la sureté des emplois existant d'une maniere quelconque sous un nom public; et enfin l'entretien, selon les moyens possibles, des nobles actuellement non pourvus: quant aux sujets qui devront remplir les charges publiques, on conservera la representation d'un Doge, de douze Sénateurs; et dans les Conseils et Magistratures à créer, les bons Citoyens de chaque ordre pourront y aspirer, sans exclusion de ceux qui jusqu'à present ont eu part au Gouvernement.

En consequence leurs Seigneuries sérénissimes, pleins de confiance, recommandent que chacun, content de connoître ces bases d'un nouveau Gouvernement aussi satisfaisant, se maintienne, dans l'Etat de tranquillité qui est si désirable, jusqu'a ce que, sous les pieux auspices du *très haut* et de sa mere *Marie*, on ait pû arrêter le sistême Légal et Civil de l'ouvrage qui doit conduire à une commune et permanente felicité.

Donné de nôtre Royal Palais ce jourdhuy 8. Juin 1797.

Signé FRANCESCO MARIA.

N.° 19.

LIBERTE' EGALITE'

Paris le 6. Prairial de l'an. 5. de la Republique Française une et indivisible.

Le Ministre des Relations Exterieures au Citoyen Faipoult Envoyé Extraordinaire et Ministre Plenipotentiaire de la République Française à Gênes.

Le Gouvernement Gênois parait craindre, Citoyen, de voir passer Savone et une partie de son territoire sous la domination du Roi Sarde. Je vous invite à dissiper toute inquietude du Sénat sur ce point. La Republique tient également à toutes les puissances amies, , et ce n' est pas en dépouillant l' une d' entre elles qu' elle enrichira jamais l'autre.

Deja vous avez eu soin de discrediter ce bruit, ainsi que vous me l' annoncez par vôtre lettre du 26. Floréal. J'approuve que vous ayés rendu avec empressement cet hommage a la loyauté du Gouvernement Français, et à son respect pour ses engagements et l' indépendance des Peuples.

Salut et fraternité.

Signé CH. DELACROIX.

N.° 20. (*)

CONVENTION entre la République Française, et la République de Gênes.

La République Française, et la République de Gênes voulant consolider l' union, et l' harmonie qui

(*) Les Députés du Gouvernement etaient arrivés le 16. à Milan. Le Général Bonaparte eut le soir une conférence

dans tous les tems ont existé entre elles, et le Gouvernement de Gênes, croyant que le bonheur de la Nation Génoise exige que dans les circonstances présentes, il lui remette le depôt de la Souveraineté qu'elle lui avoit confiée, la République Française, et la République de Gênes sont convenus des articles suivans.

Article Premier.

Le Gouvernement de la République de Gênes reconnoit que la Souverainté réside dans la réunion de tous les Citoyens du Territoire Genois.

Article Second.

Le Pouvoir Legislatif sera confié a deux Conseils representatifs, composés l' un de trois cent, et l' autre de cent cinquante Membres. Le Pouvoir Exécutif le sera à un Sénat de douze Membres présidés par un Doge. Le Doge, et les Sénateurs seront nommés par les deux Conseils.

avec eux dans la quelle ils lui présenterent leurs lettres de créance, et le decrêt du petit Conseil du 31. May ou 12. Prairial, ils l'assurerent que le Gouvernement etait bien determiné à adopter tous les changements, toutes les mesures que le bonheur des Génois pouvait éxiger, et qu'ils etaient autorisés à consentir à celles que le Général jugerait les plus propres à atteindre ce but. Le Général les invita à préparer eux mêmes le projet de ces changements, ils le lui apporterent le lendemain. Il étoit conforme aux interêts des Génois, et à la dignité de la République Française comme mediatrice; on fut bientôt d'accord; tous les articles qui composent la Convention furent extraits de ce projet, et la Convention fut arrêtée.

N. B. *La note ci dessus a été imprimée en partie, par erreur, au bas de la page 32.*

Article Troisieme.

Chaque Commune aura une Municipalité, et chaque District une Administration.

Article Quatrieme.

Les modes d'election, de toutes les autorités, la circonscription des districts, la portion d'autorité confiée à chaque corps, l'organisation du pouvoir judiciaire, et de la force Militaire seront determinés par une Commission législative qui sera chargée de rédiger la Constitution, et toutes les loix organiques du Gouvernement, ayant soin de ne rien faire qui soit contraire à la Religion Catholique, de garantir la dette consolidée, de conserver le Port Franc de la Ville de Gênes, la Banque de S. Georges, et de prendre des mesures pour qu'il soit pourvu autant que les moyens le permettront, à l'entretien des pauvres Nobles existans actuellement.

Cette commission devra finir son travail dans un mois à compter du jour de sa formation.

Article Cinquieme.

Le Peuple se trouvant réintégré dans ses droits, toute espece de privileges, et d'organisation qui rompt l'unité de l'Etat, se trouve necessairement annullée.

Article Sixieme.

Le Gouvernement Provisoire sera confié à une Commission de Gouvernement composée de vingt deux Membres, presidée par le Doge actuel, qui sera installée le quatorze du présent mois de Juin, (vingt six Prairial an 5. de la République Française.)

Article Septieme.

Les Citoyens qui seront appellés à composer le Gouvernement Provisoire de la République de Gênes

ne pourront en refuser les fonctions, à moins d'être considérés comme indifferens au salut de la Patrie, et condamnés à une amende de deux mille écus.

Article Huitieme.

Dès que le Gouvernement Provisoire sera formé, il déterminera lui même les réglemens nécessaires pour la forme de ses délibérations. Il nommera dans la semaine de son installation la Commission législative chargée de rédiger la Constitution.

Article Neuvieme.

Le Gouvernement Provisoire pourvoira aux justes indemnités dues aux Français qui ont été pillés dans les journées des 3., et 4. Prairial.

Article Dixieme.

La République Française voulant donner une preuve de l'intéret qu'elle prend au bonheur du Peuple de Gênes, et désirant de le voir réuni, et exempt de factions. accorde une Ammistie pour tous les Génois dont elle auroit à se plaindre, soit à raison des journées des trois, et quatre prairial, soit à cause des évenemens divers arrivés dans les fiefs impériaux.

Le Gouvernement Provisoire mettra sa plus vive sollecitude à éteindre toutes les factions, à réunir tous les Citoyens, et à les pénétrer de la nécessité de se rallier autour de la liberté publique, accordant a cet effet une amnistie générale.

Article Onzieme.

La République Française accordera à la République de Gênes protection, et même le secours de ses Armées pour faciliter, si cela devient nécessaire, l'exécution des articles ci-dessus, et maintenir l'intégrité du territoire de la République de Gênes.

Article Douzieme.

Les dits articles sont convenus, et arrétés entre le Citoyen Bonaparte Général en Chef de l'Armée d'Italie, le Citoyen Faipoult Ministre de la République Française près celle de Gênes, chargé des pleins pouvoirs du Directoire Executif, et Messieurs Michel Ange Cambiaso, Louis Carbonara, et Jerome François Serra, chargés des pleins pouvoirs du petit Conseil de la République de Gênes.

L'échange des ratifications de la ditte Convention sera fait à Milan sous le moindre delai possible.

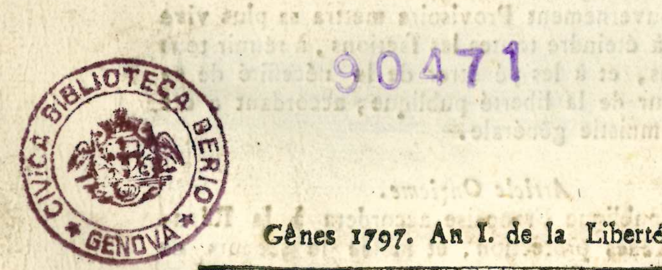
Fait à MonteBello près Milan les 17., et 18. Prairial an 5.e de la Republique Francaise une et indivisible (5., et 6. Juin 1797. de l'Ere vulgaire)

Signé. MICHEL ANGE CAMBIASO, LOUIS CARBONARA, JEROME FRANCOIS SERRA.

Signé BONAPARTE, et FAIPOULT.

Certifié les 20. pièces ci dessus conformes aux originaux; à Gênes le 10. Messidor an 5. de la République Française.

Signé FAIPOULT.



Gênes 1797. An I. de la Liberté

Chez J. B. Caffarelli.